



Communauté de communes

**Golfe de  
Saint-Tropez**

**12 communes s'engagent pour un territoire durable**

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FREINET • LA MOLE  
LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

 [www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr)

# Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



# 2015

**Direction des Déchets Ménagers et Assimilés**

**CONNAITRE POUR AGIR**

# SOMMAIRE

## 1- PRESENTATION DE LA CCGST

- a. Communes adhérentes
- b. Population totale
- c. Taux moyen d'habitat vertical
- d. Compétences exercées
- e. Equipements
- f. Organisation de l'EPCI

## 2- INDICATEURS TECHNIQUES

### a. ORGANISATION GENERALE

- i. Tonnages pris en charge par le service
- ii. Synoptique des flux
- iii. Impacts de la saisonnalité
- iv. Evènement marquants 2015
- v. Projets en cours
- vi. Actions à venir

### b. COLLECTE et Pré-Collecte

- i. Caractéristiques des collectes
  - 1. Moyens mis en œuvre
  - 2. Tonnages collectés

### c. TRAITEMENT

- i. Caractéristiques du réseau de déchèteries
  - 1. Implantation et mode d'exploitation
  - 2. Tonnages et filières
  - 3. Traitement des différents flux des déchèteries
- ii. Le traitement des valorisables par le(s) centre(s) de tri
  - 1. Issus des collectes sélectives
  - 2. L'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique
- iii. Le transit des OMR
- iv. Le traitement des OMR
- v. Le transit des encombrants
- vi. Le traitement des encombrants
- vii. Capacités des unités de traitement des déchets résiduels
- viii. Le Broyage et la valorisation des végétaux

### d. MESURES DE PREVENTION ET MESURES ENVIRONNEMENTALES REALISEES PENDANT L'ANNEE

- i. Liste des mesures de prévention
- ii. Les indicateurs environnementaux

### e. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- i. Bilan carbone
- ii. Distance des différentes installations de traitement

iii. Modes de traitement des déchets du territoire

### 3- INDICATEURS FINANCIERS

a. BILAN FINANCIER GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

b. SERVICE COLLECTE

i. Dépenses

ii. Recettes

iii. Bilan financier et indicateurs

c. SERVICE TRAITEMENT

i. Dépenses

ii. Recettes

iii. Bilan financier et indicateurs

d. EVOLUTION DES CHARGES 2012-2015

### 4- BILAN ET PERSPECTIVES

### 5- ANNEXES

### 6- GLOSSAIRE

## INTRODUCTION

Conformément aux exigences de la loi Barnier du 2 février 1995, le **Président de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à l'organe délibérant « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets »** avant de le mettre à disposition des usagers. **Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné**, lors de l'examen du compte administratif de l'EPCI concerné.

Le présent rapport expose les conditions techniques, financières et organisationnelles d'exécution du service public d'élimination des déchets par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (CCGST), pour l'année 2014.

Par ailleurs, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le **Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** doit adresser avant le **30 septembre** de chaque année **au maire de chaque commune membre de l'EPCI**, un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année précédente.

Préalablement, ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance publique du conseil de communauté.

## 1. PRESENTATION DE LA CCGST

### a. COMMUNES ADHERENTES

La CCGST regroupe les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, Ramatuelle, Saint Tropez et Sainte Maxime.

### b. POPULATION TOTALE (ANNEE 2014)

Nom de la commune	Nb ménages	Nb logements	% résidences secondaires	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Superficie en km2	Densité en hab./km2
Cavalaire-sur-Mer	3645	11812	68,4	7 062	105	7 167	17	422
Cogolin	5283	8171	27,1	11 186	153	11 339	28	405
La Croix-Valmer	1617	5960	72,1	3 509	144	3 653	22	166
La Garde-Freinet	857	17771	41,6	1 810	36	1 846	77	24
Gassin	1290	3906	65,6	2 818	69	2 887	25	115
Grimaud	1885	7728	73,2	4 041	104	4 145	45	92
La Môle	483	728	27,9	1 198	16	1 214	45	27
Le Plan-de-la-Tour	1198	2124	36,9	2 829	63	2 892	37	78
Ramatuelle	1007	4455	75,5	2 126	40	2 166	36	60
Rayol-Canadel-sur-Mer	333	1484	70,8	714	11	725	7	104
Sainte-Maxime	6662	16272	56,7	13 736	255	13 991	82	171
Saint-Tropez	2317	6447	61,5	4 452	73	4 525	11	41
<b>TOTAL</b>	<b>26397</b>	<b>70807</b>	<b>59,5</b>	<b>55 481</b>	<b>1 069</b>	<b>56 550</b>	<b>432</b>	<b>131</b>

Les habitants du territoire sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux :

Ordures Ménagères Résiduelles :

- Porte à porte : Sainte Maxime, Grimaud, Gassin, Saint Tropez, Cavalaire
- Points de regroupement : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol Canadel, Cavalaire, La Garde Freinet, Sainte Maxime, Grimaud, Gassin, St Tropez

Collecte sélective :

- Porte à porte : Sainte Maxime, Grimaud, Cavalaire, St Tropez
- Points de regroupement : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel, Cavalaire, La Garde Freinet, St Tropez, Grimaud, Ste Maxime, Cavalaire
- Points d'apport volontaire : Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade Freinet, Sainte Maxime, St Tropez

Encombrants :

- Porte à porte : Cavalaire, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde Freinet, la Môle, Le Plan de la Tour, Le Rayol Canadel, Saint Tropez, Sainte Maxime, Ramatuelle.
- Apport en déchèterie : Cavalaire, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde Freinet, la Môle, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel, Saint Tropez, Sainte Maxime.

### **C. COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DECHETS**

La Communauté de Communes exerce la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés »

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la communauté. Vente de compost et redistribution ou vente d'objets recyclés
- Elimination des déchets ultimes
- Etude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés

#### **d. EQUIPEMENTS**

La CCGST exploite plusieurs installations situées sur son territoire :

- Déchèterie de Cavalaire
- Déchèterie de Cogolin
- Déchèterie de Grimaud
- Déchèterie de La Croix Valmer
- Déchèterie de La Garde Freinet
- Déchèterie de Le Plan de la Tour
- Déchèterie de Le Rayol Canadel sur Mer
- Déchèterie de Ramatuelle
- Déchèterie de Saint Tropez
- Déchèterie de Sainte Maxime
- Plateforme de broyage de déchets verts située à Cavalaire
- Plateforme de compostage des déchets verts située à la Môle

Par ailleurs deux installations sont exploitées pour le compte de la CCGST par un prestataire

- Quai de transit des Ordures Ménagères Résiduelles de la Môle exploité par le groupe Pizzorno
- Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno à la Môle

#### **e. ORGANISATION DE L'EPCI**

##### **Les services intercommunaux et sites de travail**

La répartition géographique des sites de travail

- Le siège administratif de la Communauté se trouve à Cogolin.
- Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire marin, plateformes de déchets verts.



### L'organisation des services

L'ensemble du personnel de la Communauté de communes constitue un effectif de *140 agents*.

La Communauté de communes compte 9 directions et services :

- Direction générale
- Direction de l'administration générale
- Direction des déchets ménagers et assimilés
- Service information géographique
- Service milieux aquatiques
- Service forêt
- Service tourisme
- Service aménagement du territoire et développement économique
- Service prospective intercommunale

### La Communauté de communes

Créée le **1er janvier 2013** (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du Golfe de Saint-Tropez, au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ».

Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.





### **Son rôle**

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

### **Ses compétences**

#### **Obligatoires :**

- Aménagement de l'espace,
  - ⇒ Suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
  - ⇒ Elaboration du volet maritime du Scot
  - ⇒ Constitution d'un observatoire communautaire
  - ⇒ Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)
- Développement économique,
  - ⇒ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité
  - ⇒ Actions touristiques communautaires
  - ⇒ Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

#### **Optionnelles :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
  - ⇒ Gestion valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés
  - ⇒ Protection et entretien de la forêt contre les incendies
  - ⇒ Aménagement et entretien des cours d'eau
  - ⇒ Actions en faveur de la protection des espaces maritimes
- Politique du logement et du cadre de vie,
  - ⇒ Réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH)
  - ⇒ Accueil des gens du voyage

- Assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

#### Facultatifs :

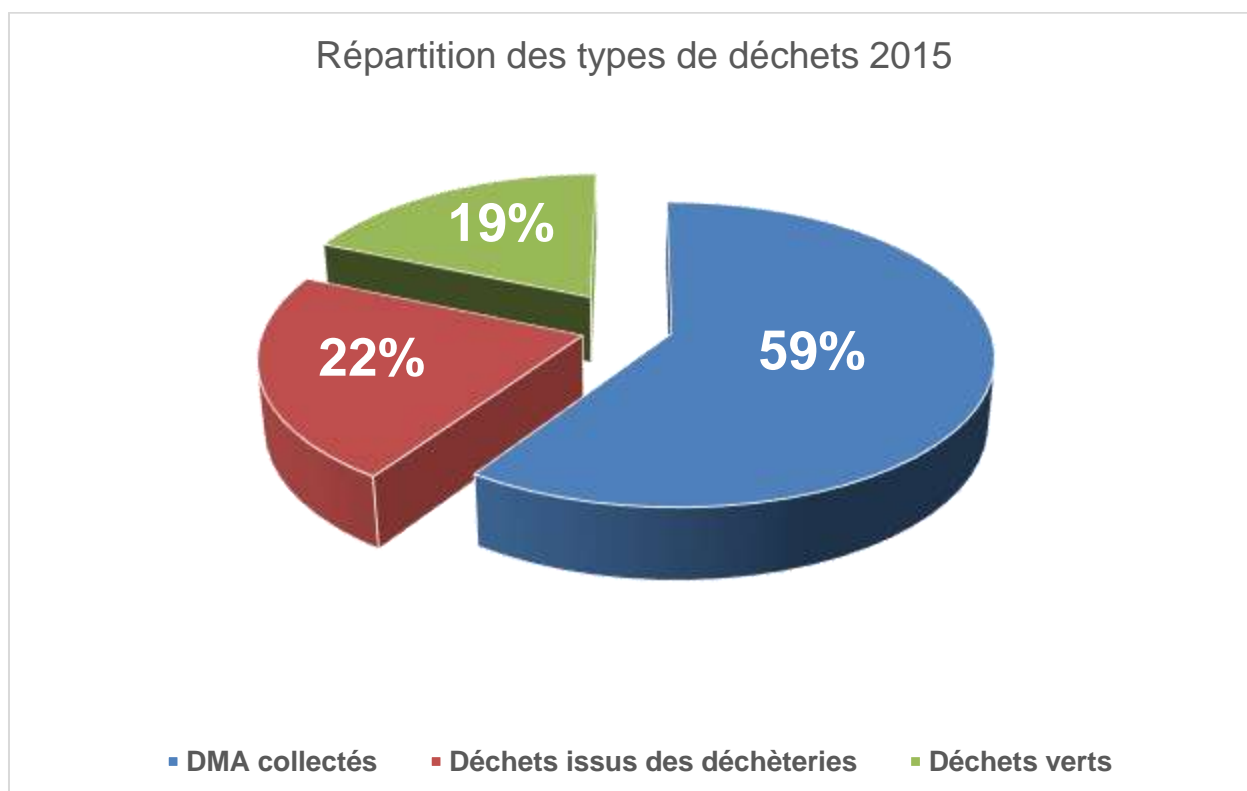
- Politique des transports et des déplacements,
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi.

## 2. INDICATEURS TECHNIQUES

### a. ORGANISATION GENERALE

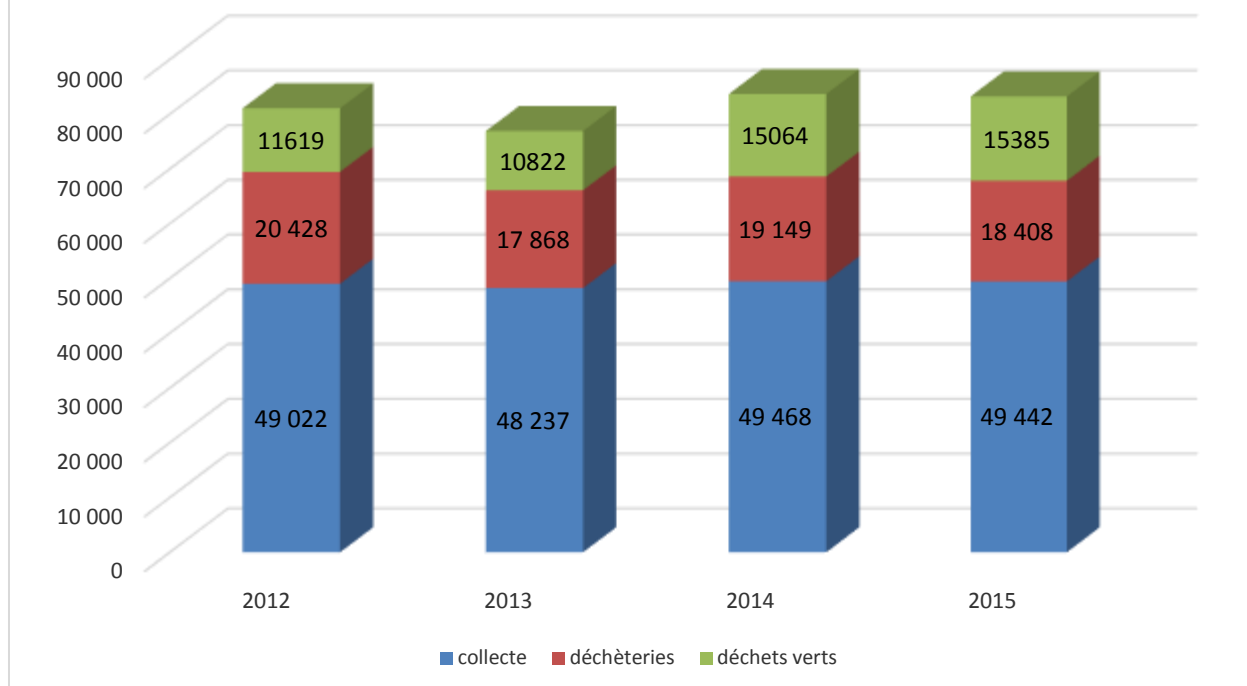
#### *i. Tonnages pris en charge par le service*

En 2015, **83 235 tonnes de déchets** ont été pris en charge par les services de la communauté de communes, y compris les déchets verts traités par l'EcoPôle de la Môle



DMA : Déchets ménagers et assimilés. Ce sont les déchets non dangereux des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

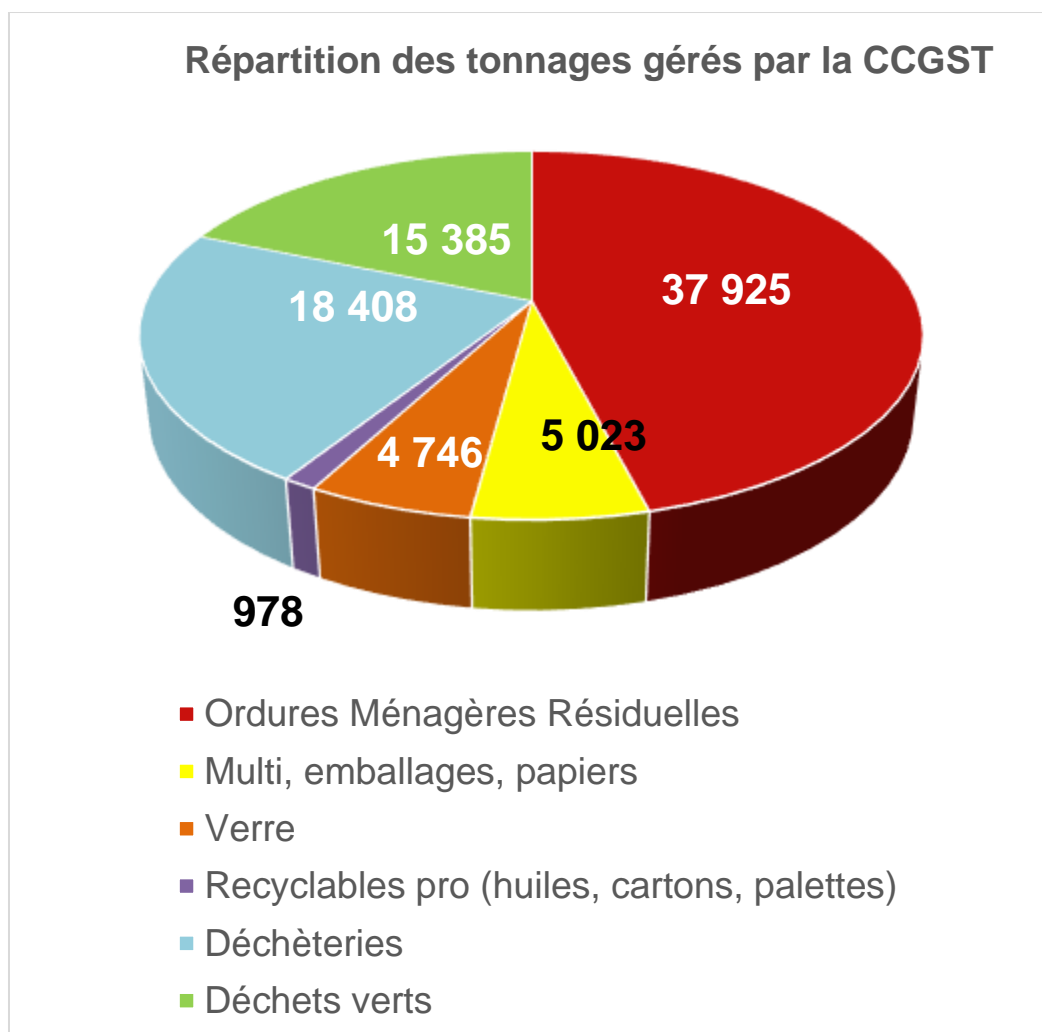
## Evolution des tonnages de la production totale de déchets entre 2012 et 2015 (tonnes)



On observe une très légère diminution de la production en 2015 (-0,5%). Les tonnages des différentes catégories se répartissent comme suit :

- **49 442** tonnes de déchets collectés dont :
  - **37 925** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
  - **5 023** tonnes d'Emballages en mélange : Papiers + Cartons-cartonnettes + emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
  - **4 746** tonnes de Verre
  - **820** tonnes de carton professionnel...etc.
- **18 408** tonnes issues des déchèteries (Cf. page 20/21 pour la répartition par catégorie)
- **12 438** tonnes de déchets verts traités par l'EcoPôle de la Môle
- **2 970** tonnes de déchets verts traités par Pizzorno à Cabasse

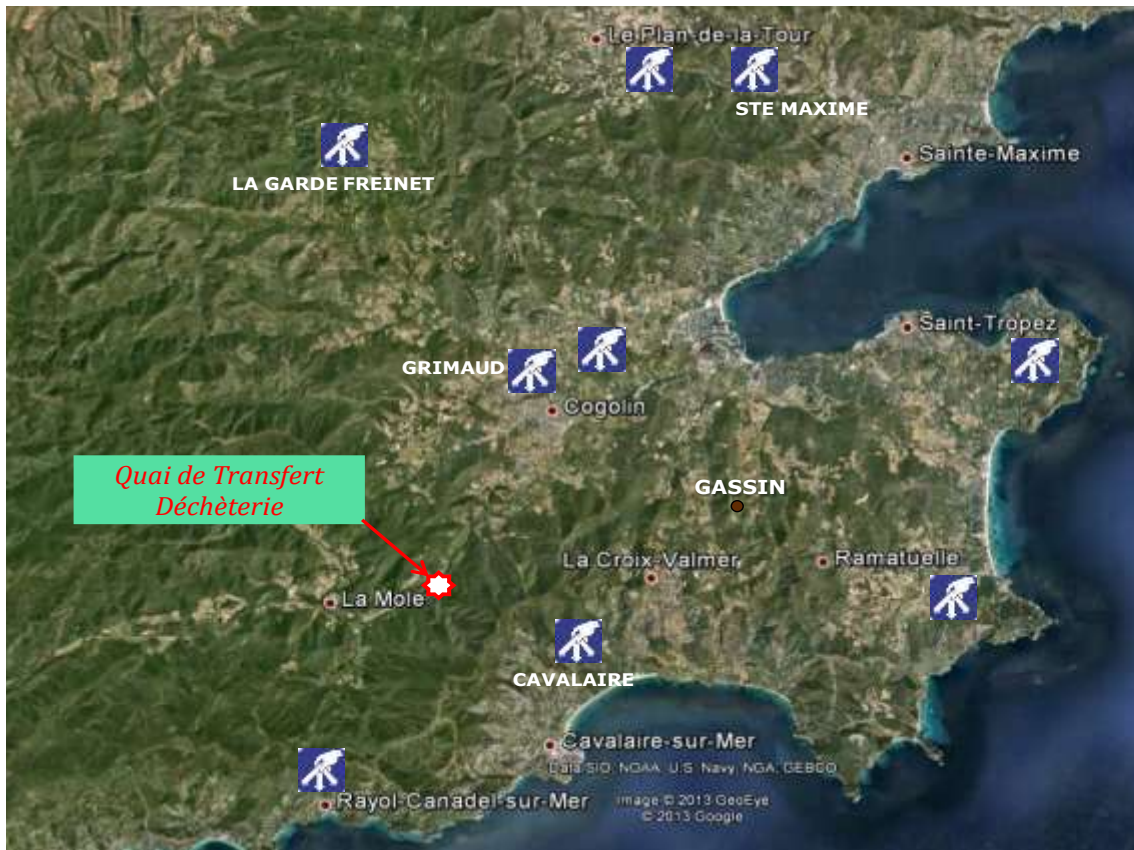
## Répartition graphique de la production 2015 :



Dans ce graphique les déchets sont présentés selon 6 catégories :

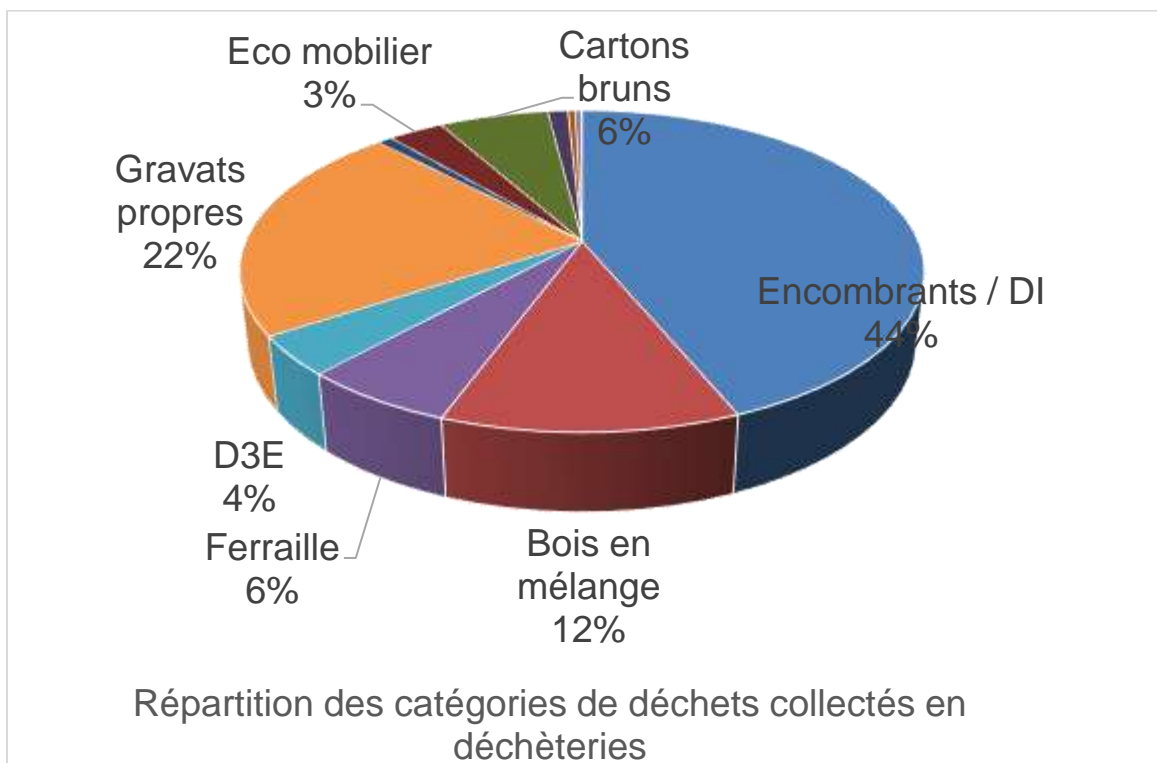
- les Ordures Ménagères Résiduelles : 46% du gisement
- les recyclables secs : 6%
- le verre : 6%
- les recyclables collectés chez les professionnels : 1%
- les déchets collectés en déchèteries : 22%
- les déchets verts : 19%.

- Les déchets issus des déchèteries (hors déchets verts) : 18 408 tonnes



Implantation des déchèteries sur le territoire

Le graphique ci-après représente la répartition des différentes sous catégories de déchets collectés en déchèteries.



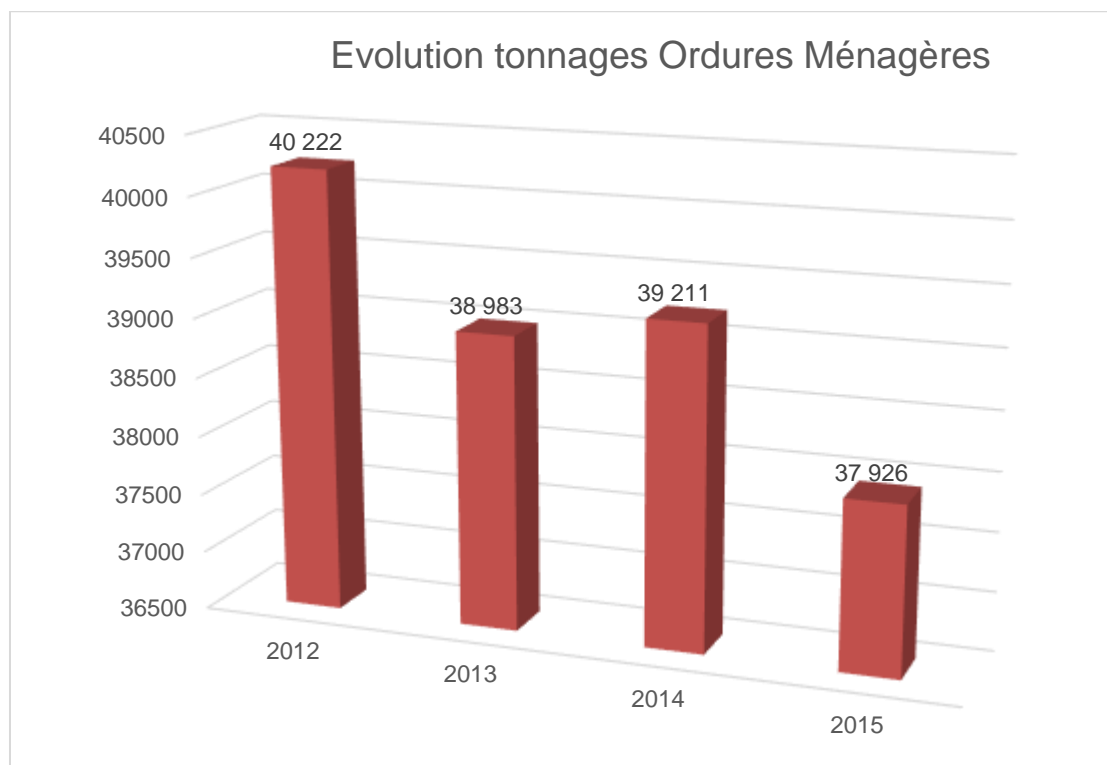
*NB : pour des raisons de lisibilité seules les catégories de déchets représentant plus de 1% sont représentées*

## Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles et de collecte sélective sur les années 2012 à 2015

- **Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles**

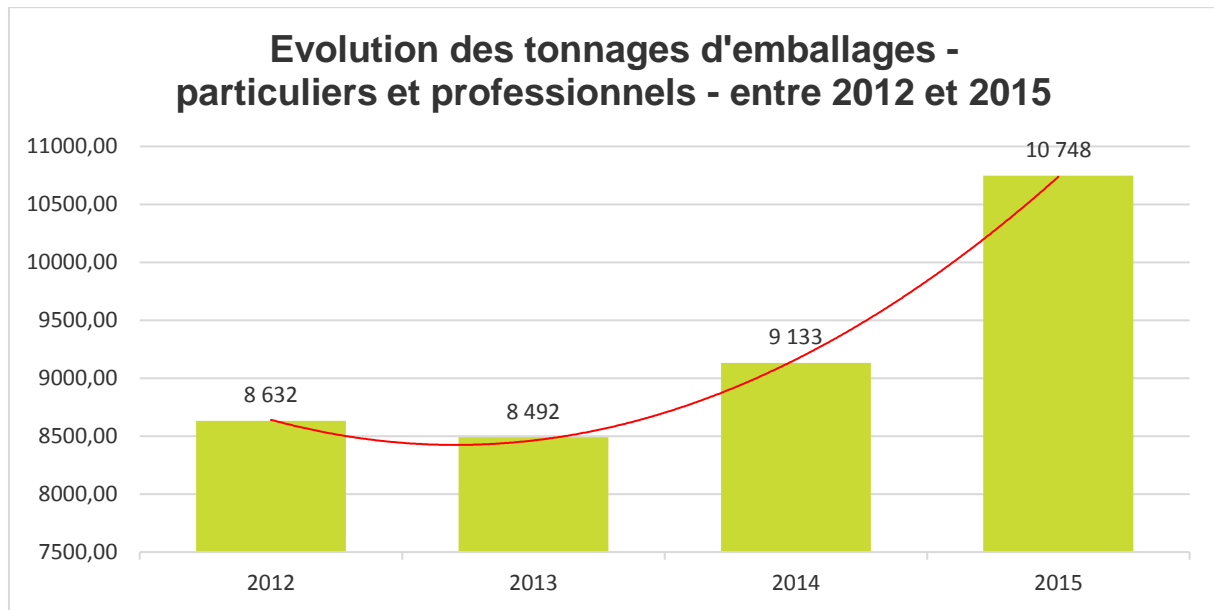
Evolution de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles entre 2012 et 2015 : (diminution globale de 5,8 %)

Entre 2014 et 2015 on observe une diminution de 3,3% soit 1 285 tonnes.





- **Evolution des tonnages de collecte sélective (CS)**



⇒ **Hausse de 24,5 % sur la période 2012-2015**

Il comprend la somme des tonnes d'emballages en mélange, de verre, de carton et d'huiles collectés.

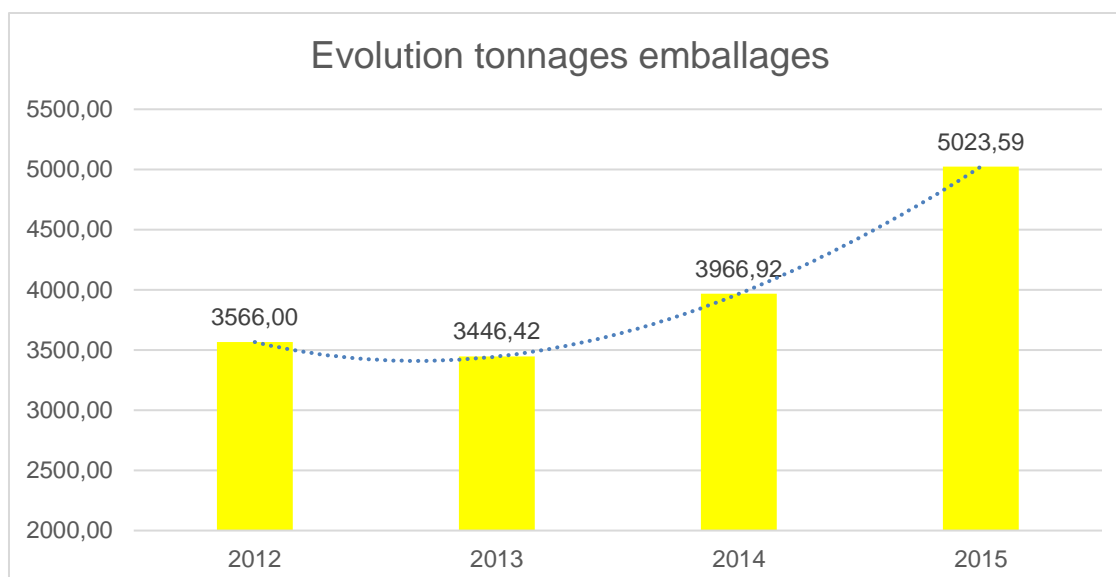
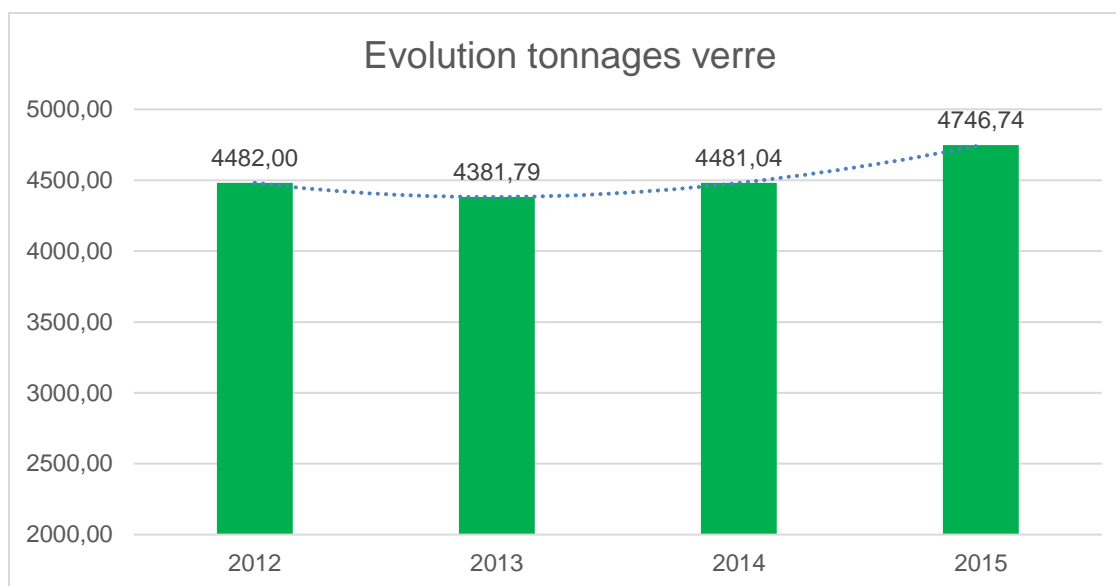
On observe une augmentation des tonnages en 2015 avec **10 748** tonnes produites contre **9135** tonnes en 2014 soit une augmentation de **17,6%**.

Les 2 graphiques ci-après représentent les évolutions de production de verre et d'emballage entre 2012 et 2015. On observe une hausse des tonnages collectés pour ces deux catégories en 2015 avec respectivement :

- **4 746** tonnes de verre produites en 2015 contre **4 481** tonnes en 2014 soit une hausse de **5,9 %**
- **5023** tonnes d'emballages produites en 2015 contre **3 966** tonnes en 2014 soit une hausse **de 26 %**. **Entre 2012 et 2015 : augmentation de 41%**

La mise en œuvre et le déploiement de dispositifs de collecte facilitant le geste de tri de l'habitant a eu un impact très bénéfique sur les tonnages d'emballages collectés. Le verre est, aujourd'hui, moins impacté par cette hausse.

Il n'en demeure pas moins qu'il existe une marge de progrès importante sur les deux gisements : emballages et verre.



- **Evolution des tonnages de déchets verts (DV) traités entre 2012 et 2015**

L'histogramme ci-après présente l'évolution des quantités de déchets verts traités entre 2012 et 2015. **Les tonnages ont augmenté de 32 % sur cette période.**

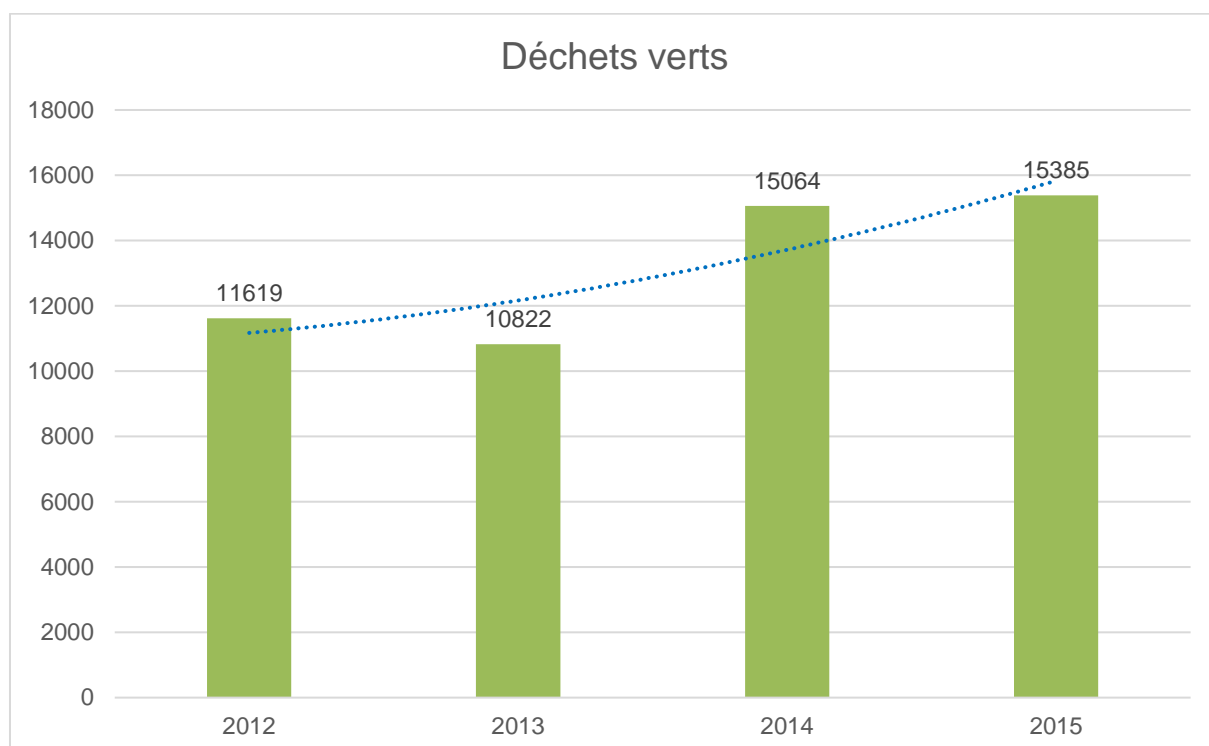
On observe légère une augmentation entre 2014 et 2015 : + **2,1 %**.

**12 438** tonnes sont entrées à l'Ecopôle en 2015 contre 13 629 t en 2014 (une quantité plus importante de déchets verts ayant été dirigée vers la plateforme de Cabasse)

Le site accueille également des déchets de bois, des palettes, des souches...



2 947 tonnes réceptionnées sur la déchèterie de Ste Maxime, ont été traitées sur la plateforme de compostage de Cabasse, exploitée par le groupe Pizzorno Environnement.



Aujourd'hui la plateforme de compostage arrive à saturation, le dimensionnement actuel ne permettant pas de répondre à la production de déchets verts du territoire. Cela a pour conséquences :

**Entrants : 12 438 tonnes** (hors dépôt Ste Maxime)

**Sortants :**

- **5684 tonnes** de compost.
- **5864 tonnes** de broyat de déchets verts vers des agriculteurs

## **ii. Synoptique des flux**

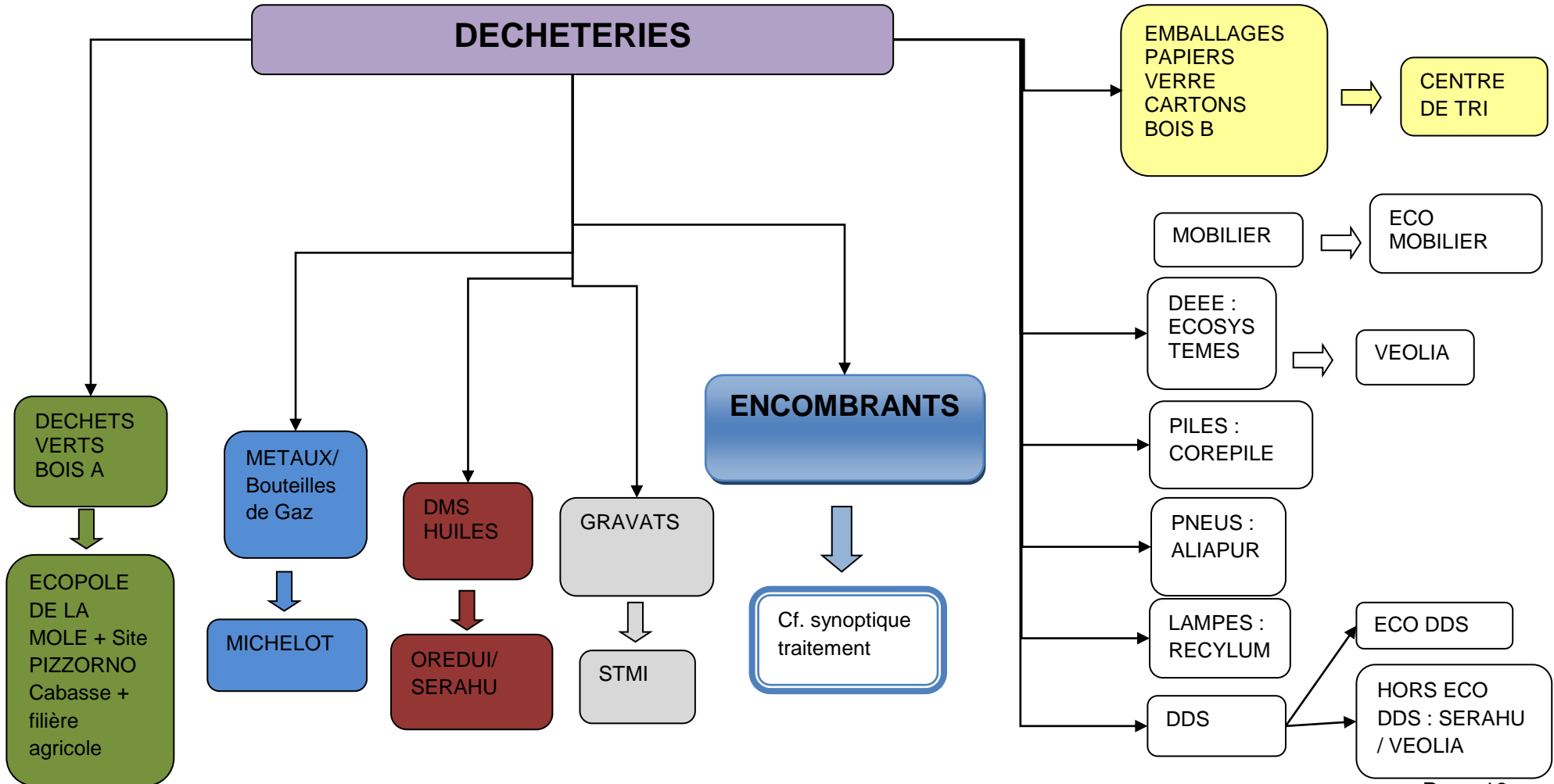
Les synoptiques ci-après présentent de manière synthétique les différents flux de déchets et leurs destinations.

Le premier synoptique présente le **schéma de gestion et de traitement des flux des déchèteries communautaires**.

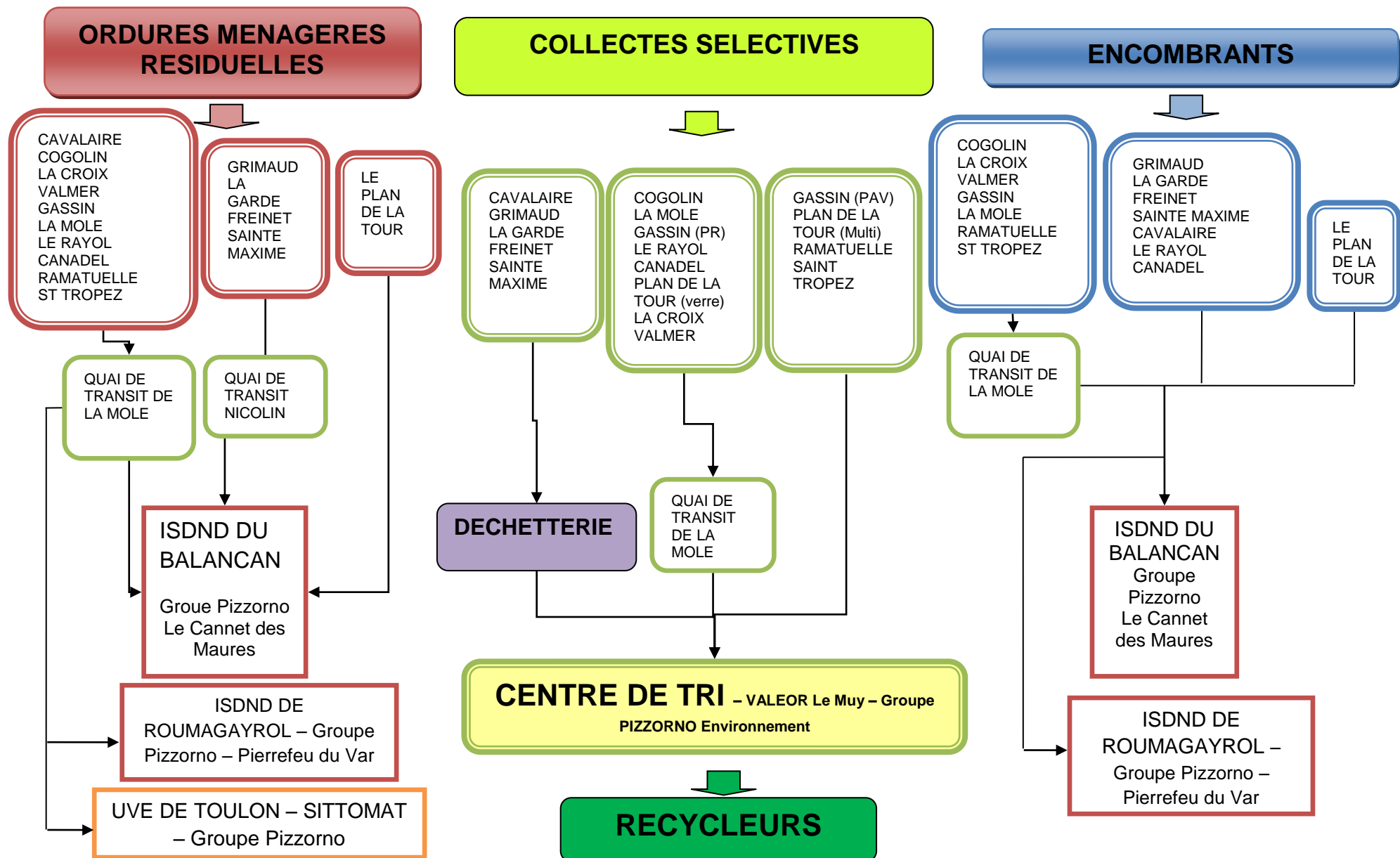
Le second synoptique présente le **schéma de traitement des déchets collectés sur le territoire de la CCGST**.

# Synoptique des flux → Déchèteries

Évacuations = repreneurs et Eco-Organismes

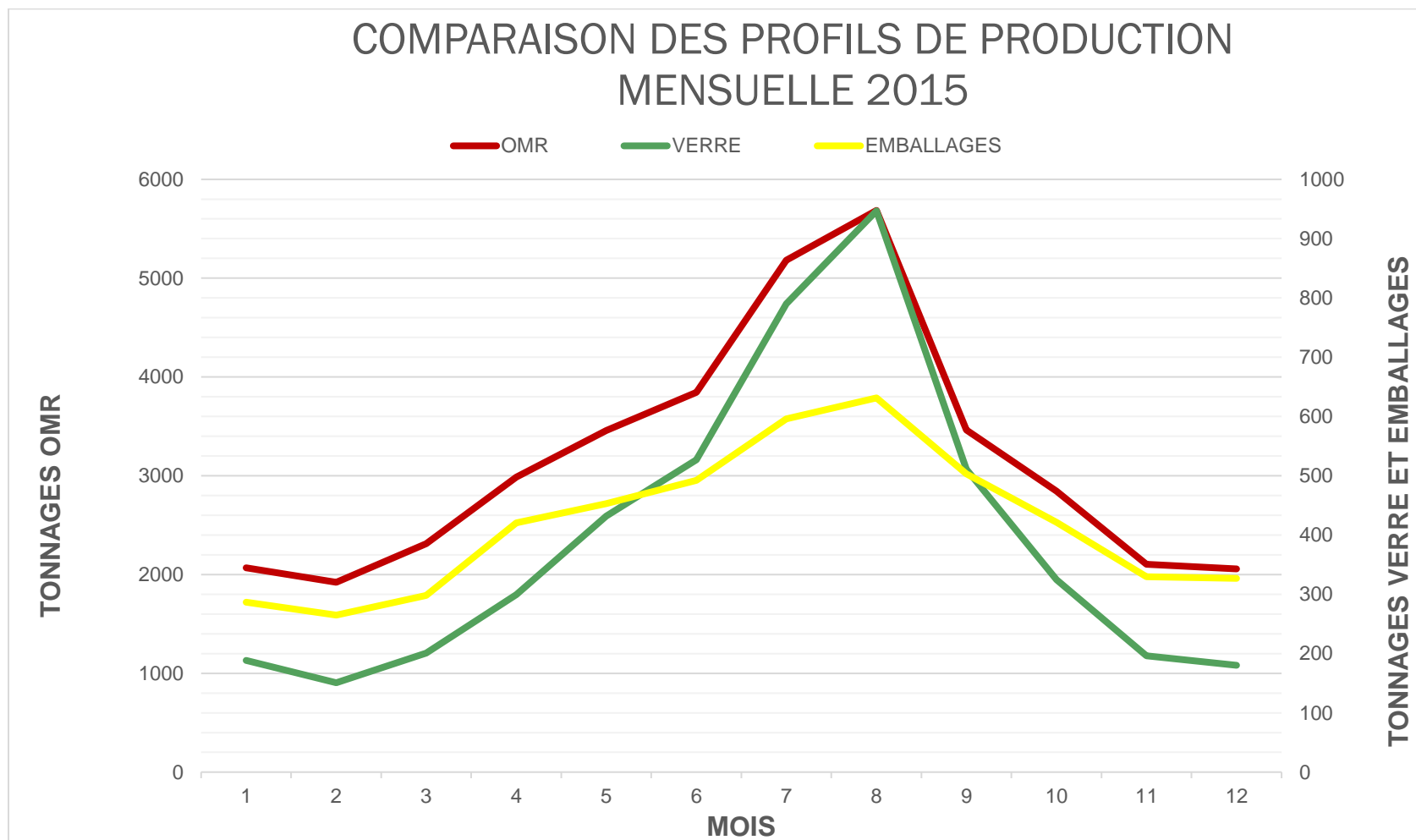


# Synoptique des flux → Traitement



### iii. Impacts de la saisonnalité

#### Variations saisonnières



Ce diagramme illustre parfaitement la problématique de la gestion des déchets dans le Golfe de Saint Tropez.

En effet, on observe une forte variation des tonnages collectés selon les périodes. Le **pic de fréquentation touristique estival** se traduit par un pic de production de déchets durant les mois de juillet et août. **Cette problématique est structurante, notamment en matière d'équipements de traitement.**

Il est à noter que l'on observe une augmentation moins marquée en juillet-août pour ce qui est de la production d'emballages ce qui tendrait à prouver que les **visiteurs trient moins bien les emballages durant cette période.**

Il y a un travail important de sensibilisation à réaliser sur ces populations afin de combler ce manque de tri.

La différence de profil peut s'expliquer également par une modification de la nature des gisements d'ordures ménagères résiduelles et de Multimatériaux (emballages).

**On observe en 2015 une amélioration de la production estivale de multimatériaux mais il y a encore une différence de profil par rapport au verre et aux ordures ménagères résiduelles.**

#### **iv. Evènement marquants 2015**

##### **1- Collecte Cavalaire**

La collecte en régie directe a pris fin le 3 mai 2015 sur la commune de Cavalaire, cela a nécessité la passation d'un marché pour le passage en prestation de service.

Le contrat de collecte a débuté le 4 mai 2015.

Préalablement un important chantier de dimensionnement et de dotation a été réalisé par les services communautaires en collaboration étroite avec les services de la ville. Tous les anciens bacs à ordures ménagères ont été remplacés et des bacs pour le tri (emballages et verre) ont été déployés sur l'ensemble des points de regroupement de la commune. Une étude pour le passage de toute la commune en points de regroupement a également été réalisée et chiffrée dans l'appel d'offre ; le dispositif mis en place est donc évolutif.

##### **2- Fin de l'ancien marché de collecte et traitement du Plan de la Tour**

L'ancien marché de collecte et traitement de la commune du Plan de la tour ayant pris fin le 31 août, cette dernière a intégré les marchés communautaires le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

##### **3- Mise en sécurité des quai des déchèteries**

Des barrières et garde-corps ont été posés dans les déchèteries afin de garantir la sécurité des usagers et des agents



*Réalisation des butées de quai en béton*



*Barrières posées sur les butées*



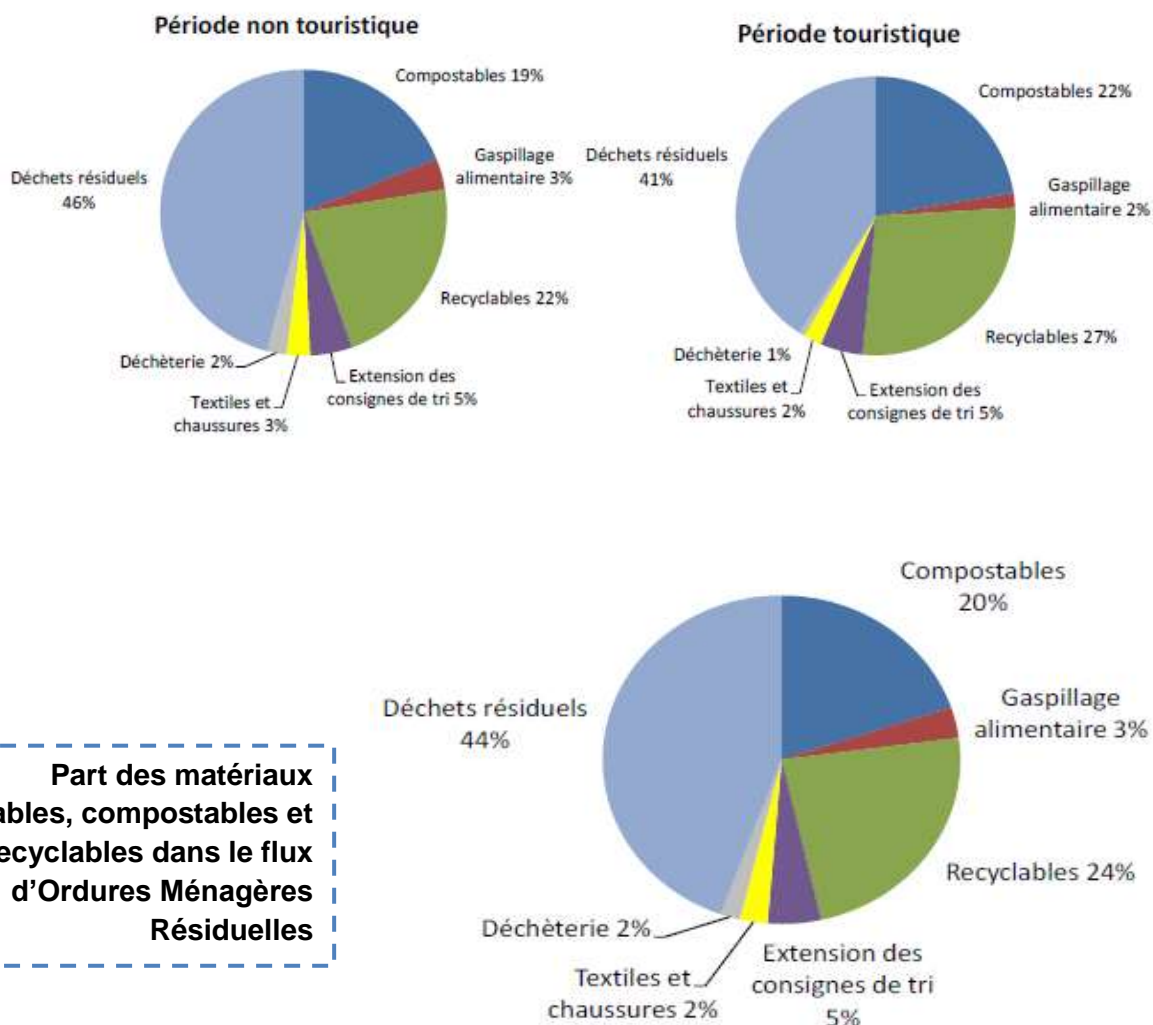
#### 4- Deuxième campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La deuxième campagne a eu lieu en janvier 2015, la restitution des résultats en mars.



Les photos ci-dessus illustrent la réalisation de l'échantillonnage et le tri des échantillons par catégories.

#### Impact du tourisme sur les teneurs en déchets évitables, détournables ou recyclables



Part des matériaux évitables, compostables et recyclables dans le flux d'Ordures Ménagères Résiduelles

	Moyenne annuelle CDCGST		MODECOM national 2007
	Tonnages	kg/hab/an	kg/hab/an
Compostables	7 806,7	140,2	79,3
Gaspillage alimentaire	1 175,7	21,1	6,3
Papiers recyclables	1 883,7	33,8	23,5
Emballages cartons	2 775,7	49,9	15,9
Briques alimentaires	112,3	2,0	1,5
Bouteilles et flacons en plastique	694,0	12,5	4,0
Emballages verre	2 796,9	50,2	15,7
Emballages métaux	1 003,5	18,0	6,1
Films plastiques recyclables	697,6	12,5	6,1
Emballages plastiques rigides	1 192,4	21,4	10,3
Textile et chaussures	973,5	17,5	6,7
DMS	340,1	6,1	2,3
Autres métaux	375,4	6,7	2,2
Déchets résiduels	17 446,9	313,3	108,1
<b>Total collecté</b>	<b>39 274,4</b>	<b>705,4</b>	<b>288,0*</b>

*Reconstitution de la composition du gisement d'OMR de la collectivité à partir des échantillonnages réalisés*

Ces estimations montrent un fort potentiel de progression en matière de tri : les déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères résiduelles sont nombreux.

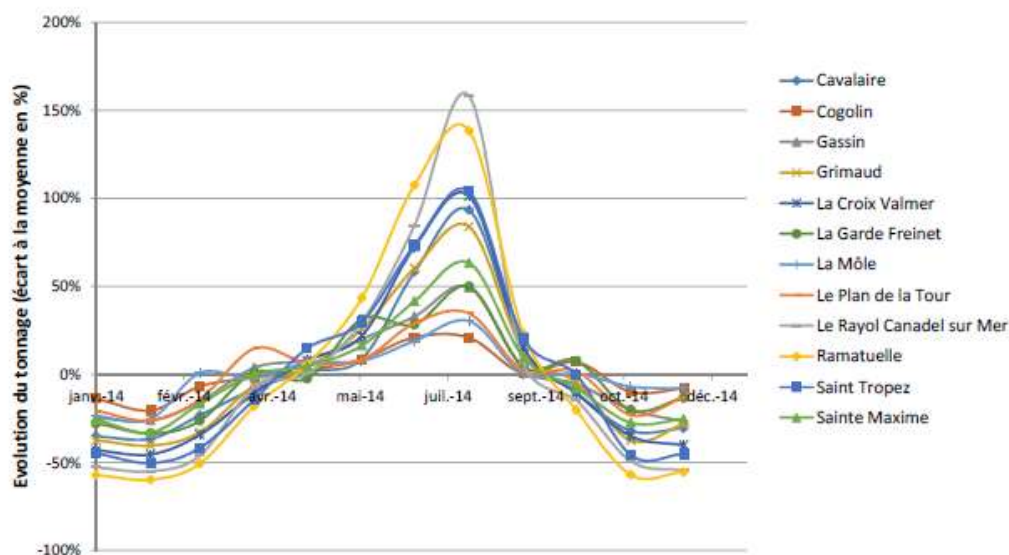


Figure 3. Evolution mensuelle des tonnages collectés par commune (écart par rapport à la moyenne annuelle).



## **5- Extension des consignes de tri du plastique**

La collectivité a été retenue suite à l'appel national à candidature pour l'extension des consignes de tri du plastique lancée par Eco-Emballages.

L'objectif : élargir à l'ensemble du territoire de la CCGST les consignes de tri de tous les plastiques, bénéficier de soutiens financiers plus importants (800 €/tonne triée) durant toute la durée l'expérimentation nationale, faciliter encore plus le geste de tri des administrés en augmentant le nombre d'emballages à déposer dans un même conteneur et contribuer à développer les filières industrielles du recyclage.

## **6- Traitement des Ordures ménagères résiduelles** : Délégation de Service Public pour la modernisation et l'exploitation du site de gestion des déchets de la Môle et Adhésion au Sittomat pour le traitement des déchets ménagers

L'année 2015 a été une année charnière en matière de traitement, des décisions déterminantes ont été prises.

Deux projets structurants ont été menés simultanément :

- Une Délégation de Service Public pour la mise en œuvre d'un équipement de pré traitement sur le site de la Môle d'une durée de 12 ans. Cette procédure avait pour objectif une réduction des tonnages destinés à l'élimination par une extraction des fractions valorisables encore présentes dans les Ordures ménagères résiduelles.
- Une étude de faisabilité pour l'adhésion au Sittomat (Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise)

Au regard des résultats des études, des contraintes pesant sur les centres de stockage et des coûts projetés à l'horizon 2025 c'est l'adhésion au Syndicat qui a été choisie par le conseil communautaire du 12 novembre 2015.

Cette adhésion représente un « tournant écologique » pour la CCGST.

Elle permettra en effet de traiter l'intégralité des Ordures ménagères résiduelles produites dans l'unité de valorisation énergétique à l'horizon 2019. Cela permet par la même occasion de bénéficier d'un taux de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) réduit à 4,11 €/t et donc de réaliser d'importantes économies.

L'adhésion prend effet au premier janvier 2016.

## 7- Mise en œuvre de la redevance spéciale

### Rappel de la législation :

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2013, finance ce service public par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Elle est donc tenue en vertu de l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), d'instituer la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels non ménagers assimilables aux ordures ménagères qu'elle assume « sans sujétions techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites ».

- **1<sup>ère</sup> délibération de principe : Délibération n°2014/12/10-31 du 10 décembre 2014** « Adoption du principe d'harmonisation et d'extension de la redevance spéciale à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ».
- Lancement d'une consultation pour un accompagnement des services communautaires à la mise en place de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'issue de laquelle est retenu le bureau d'études ELIANTE Ingénierie et environnement (= **Décision 2015-0003 du 26 février 2015**)
- En parallèle, recrutement entre novembre 2014 et mars 2015 (par mobilité interne et externe) des quatre agents qui composent le service, et qui vont travailler sous la responsabilité du chef de service « FISCALITE et PRODUITS DES SERVICES »
- **Mars 2015 : démarrage des enquêtes de terrain**
  - Pour cela les enquêteurs sont munis de tablettes informatiques permettant de collecter les données de façon dématérialisée.
  - Ces données sont enregistrées dans des PDF modifiables. Le nom de chaque fichier PDF, donc de chaque établissement, est géolocalisé par le service SIG de la CCGST.
  - Les enquêtes sont réalisées en priorité dans les administrations et bâtiments publics.
  - Au cours de chaque enquête des questions sur la production de déchets sont posées : quantité, fréquences...
  - En complément des explications sont données sur les gestes de tri et l'intérêt du tri.
  - Le questionnaire permet aussi de prendre en compte les observations du producteur concernant la collecte actuelle pour instaurer un feed-back positif avec l'entité chargée de la collecte.

- **Juin 2015 : extension des enquêtes aux professionnels** autres que les bâtiments publics.

Liste établie par le bureau d'étude par croisement de fichiers fiscaux liés à la contribution foncière des entreprises, de fichiers de dotation en bacs de la CCGST et de fichier INSEE.

**Cette liste représente plus de 4 100 redevables.**

Pour cibler les professionnels potentiellement redevables, les enquêtes sont réalisées selon un plan d'échantillonnage qui permettra de valider les catégories qui seront concernées par la RS.

- **Réalisation d'un premier flyer** d'information à l'attention des professionnels (PDF joint)



- **Délibération n°2015/11/12-19 du 12 novembre 2015**, définissant les professionnels soumis et non soumis à la RS, et précisant les conditions d'exonération de TEOM + règlement de RS et convention :
  - Les déchets concernés sont les déchets assimilés aux déchets ménagers et produits par des professionnels,
  - La RS est calculée en fonction du service rendu et comprend la mise à disposition des bacs, la collecte, le transport, le traitement et les frais de gestion,
  - La tarification est au litre avec, pour l'année 2016, les tarifs suivants :
    - OM = 0.033 € par litre
    - Recyclage = 0.017 € par litre,
  - Les administrations et services publics sont redevables dès le 1<sup>er</sup> litre de déchets produits,
  - Les professionnels privés sont redevables à partir de 660 litres hebdomadaires d'OM produits et pour un maximum de 10 000 litres hebdo d'OM (au-delà le producteur devra passer en contrat privé).

**Les chiffres :**

- Nombre de professionnels potentiellement redevables
  - 132 administrations et bâtiments publics

- 1044 professionnels
- Etat du nombre de redevables enquêtés à la fin de l'année 2015
  - 70 % des bâtiments administratifs ou publics
  - 33 % des professionnels privés

La commune de Saint-Tropez a déjà mis en place la redevance spéciale pour les déchets des professionnels. Les déchets sont collectés via le service public et chaque professionnel assujetti paye une redevance fixée en fonction du volume et de la nature des déchets produits.

#### **v. Projets en cours**

##### **Collecte**

Développement des collectes sélectives dans les communes dont les performances ne sont pas optimisées.

Extension des consignes de tri du plastique et communication associée.

Ajustement des fréquences au regard des besoins spécifiques de chaque secteur.

##### **Déchèteries**

- Règlement intérieur en cours d'élaboration, il va être adopté durant le premier semestre 2016
- Optimisation : Plusieurs scénarii ont été présentés à la commission déchets en vue de déterminer un programme pluriannuel d'investissement dans le premier semestre 2016.
- ICPE : le bureau d'études a réalisé les dossiers de déclaration pour les sites concernés ; ils seront finalisés avec la définition du programme de travaux.
- Eco mobilier : poursuite de la montée en charge

##### **Traitement**

- Adhésion au Sittomat
- Fin de contrat pour l'exploitation du site de la Môle : état des lieux, audit gestion des eaux
- Nouveau contrat d'exploitation et marché de travaux lancés par le Sittomat

##### **Redevance spéciale :**

- Mise en œuvre de la Redevance Spéciale pour les administrations et les campings sur le territoire communautaire.

#### **vi. Actions à venir**

##### **Collecte et Pré-collecte**

- Etude d'optimisation du fonctionnement des collectes afin de rationaliser les coûts et d'arriver à un équilibre coût / qualité du service optimal
- Optimisation du système de pré-collecte
- Elaboration du Règlement de collecte communautaire.
- Déploiement d'un nouveau système de collecte sélective à Ramatuelle (date à déterminer)
- Réflexion sur la mise en œuvre de systèmes de collecte enterrés
- Etude sur la mise en œuvre de composteurs

## Communication

- Déploiement des actions de communications relatives à l'extension des consignes de tri, mise en œuvre de panneaux points de regroupement et déchèteries.
- Edition d'un journal du tri

## Déchèteries :

- Mise en œuvre du programme de travaux pour l'optimisation et la réhabilitation des sites.

## Traitement :

- En partenariat avec le Sittomat, aménagement du site de la Môle pour permettre de faire traiter toutes les ordures ménagères à l'UVE.
- Extension du quai pour le transit des 12 communes.
- Mise en œuvre d'un plan de prévention

## b. COLLECTE ET PRE-COLLECTE

### *i. La pré-collecte des déchets*

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.

La CCGST gère un parc de plus de 27 000 bacs de pré-collecte et 220 colonnes d'apport volontaire. Une partie du parc est en location et une partie appartient directement à la collectivité. Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant. Les opérations de location-maintenance-entretien-lavages sont réalisées par le biais de marchés publics de fournitures et services.

Un important chantier de dotation a été mis en œuvre pour les communes de Sainte Maxime et Grimaud, fin 2014 et durant le premier semestre 2015, avec le

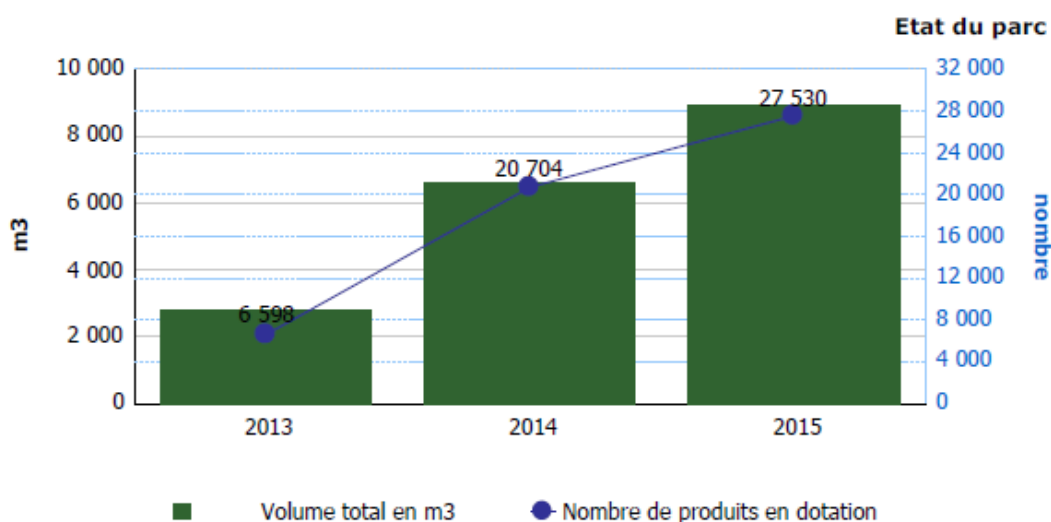
remplacement de tous les bacs existants et la dotation de l'ensemble des habitats pavillonnaires en bacs de tri permettant une collecte en porte à porte.

La commune de Cavalaire a également été dotée en bacs neufs lors du passage de la collecte en régie à la prestation de service, le 4 mai 2015.

Ceci explique l'évolution du nombre de bacs gérés par la collectivité.

### Données Plastic Omnium

#### Représentation graphique de l'évolution du parc de bacs de la collectivité



#### Gestion de la Base de Données Usagers, composée de:

- 9 000 M3 comprenant 27 500 bacs sous 53 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune. (Bacs operculés, Bacs d'occasion, bacs neufs etc...)
- 12 000 producteurs ou points de production de déchets référencés

#### Gestion des demandes des Usagers :

- Réception de 5 032 appels usagers par le Centre de service client soit plus de 419 appels/mois
- A ces appels s'ajoutent ceux reçus en direct par la collectivité

#### Réalisation du lavage des conteneurs

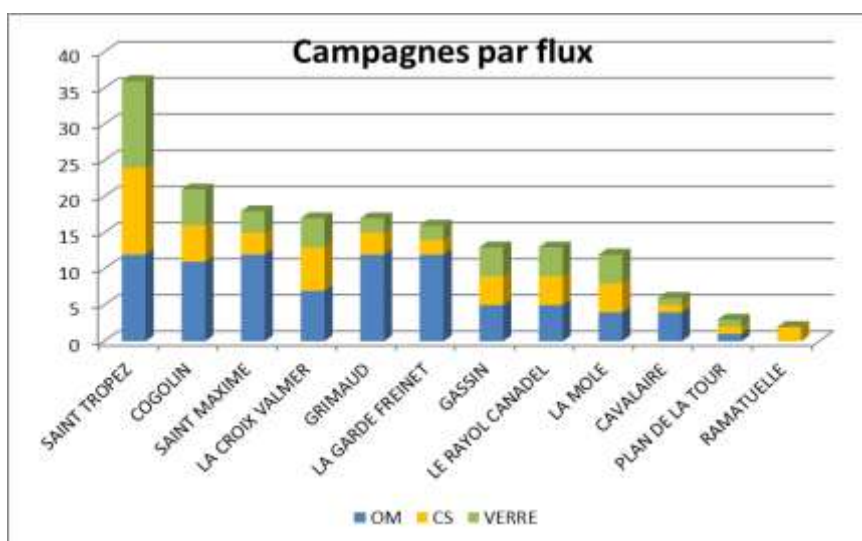
- 182 campagnes de lavage ont été réalisées.
- Mode opératoire :

Circuits de lavage construits en suivi de collecte.

- 2 acteurs différents selon les communes : Plastic Omnium et Groupe Pizzorno (sous-traitant)
- 4 communes en gestion directe et 8 via notre sous-traitant.



Représentation graphique du nombre de campagnes de lavage par flux et par communes

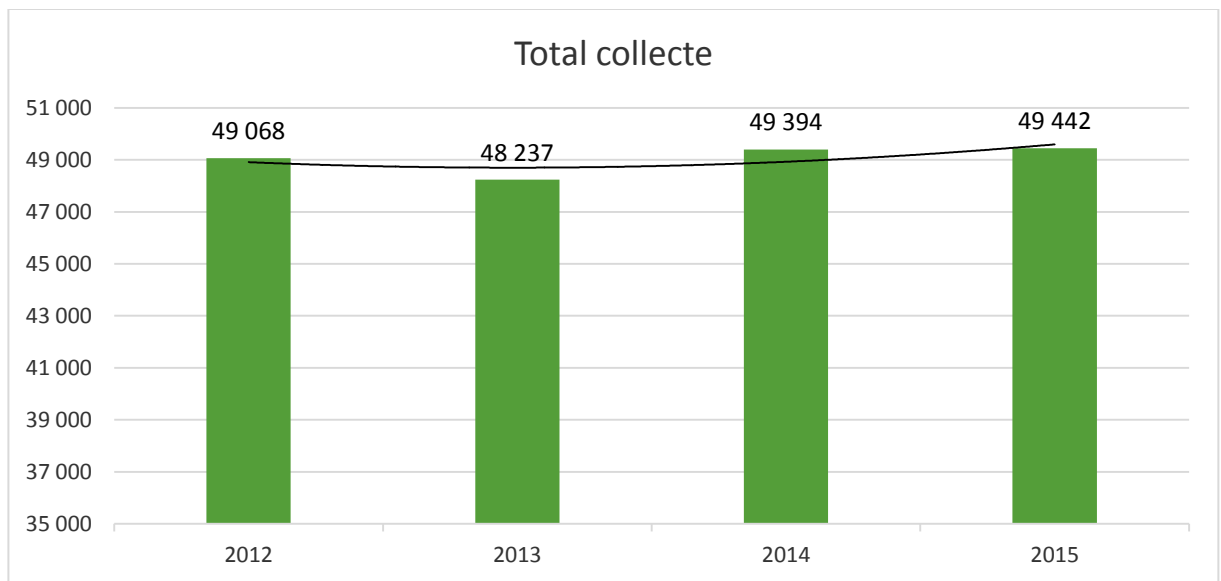


ii. Caractéristiques des collectes

1. Organisation générale de la collecte

Commune	Ordures Ménagères	Sélectif bacs	PAV	Encombrants
Cavalaire	Régie jusqu'au 3 mai puis prestation	Régie jusqu'au 3 mai puis prestation	Prestation	Régie jusqu'au 3 mai puis prestation
Cogolin	Prestation	Prestation		Prestation
Croix Valmer	Prestation	Prestation		Régie
Gassin	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Grimaud	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
La Garde Freinet	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
La Môle	Prestation	Prestation		Régie
Le Plan de la Tour	Prestation	Prestation		Prestation
Ramatuelle	Régie		Prestation	Régie
Rayol Canadel sur Mer	Prestation	Prestation		Régie
Sainte Maxime	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Saint-Tropez	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation

- Tonnages collectés :
  - Le graphique ci-dessous présente l'évolution du tonnage annuel collecté pour la période 2012-2015



On observe une relative stabilité des tonnages globaux collectés sur les 4 dernières années.

- Fréquences de collecte :

Les tableaux en annexe présentent l'ensemble des fréquences de collecte en vigueur dans chaque commune, pour les déchets des ménages et des professionnels



## Modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective

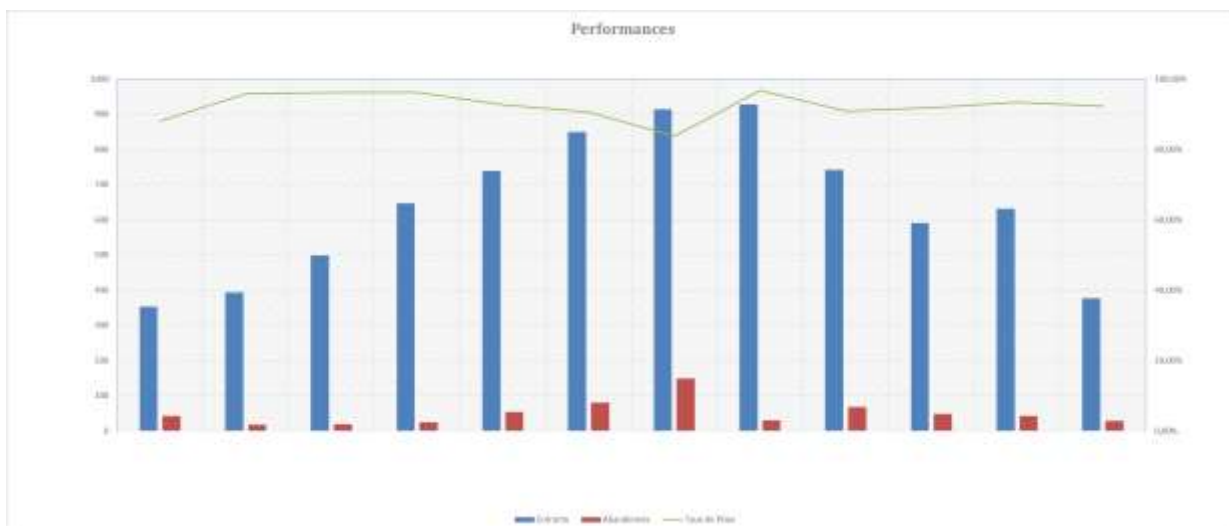
Commune	Ordures Ménagères	Sélectif
Cavalaire	PDR/PAP	PDR/PAP/PAV
Cogolin	PDR	PDR
Croix Valmer	PDR	PDR
Gassin	PDR/PAP	PDR /PAV
Grimaud	PDR/PAP	PDR/PAP/PAV
La Garde Freinet	PDR	PDR
La Môle	PDR	PDR
Le Plan de la Tour	PDR	PDR
Ramatuelle	PDR	PAV
Rayol Canadel sur Mer	PDR	PDR
Sainte Maxime	PDR/PAP	PDR/PAP/PAV
Saint-Tropez	PDR/PAP	PDR/PAP/PAV

## Modalités de collecte des encombrants :

Collecte sur inscription préalable ou sur rendez-vous  
Cf. fréquences des encombrants dans le tableau « fréquences »

## Reporting 2015 « Allo Encombrants »

Appels entrants service clients	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	septembr	Octobre	lovembr	Décembr	TOTAL
<b>Flux</b>													
Nombre d'appels entrants	353	394	498	646	739	849	914	928	741	591	631	377	7661
Nombre d'appels traités	311	377	479	621	685	769	765	898	673	543	589	348	7058
Nombre d'appel abandonnés	42	17	19	25	54	80	149	30	68	48	42	29	603
<b>Qualité de service</b>													
<b>Qualité de service (taux de décroché)</b>	<b>88,10%</b>	<b>95,69%</b>	<b>96,18%</b>	<b>96,13%</b>	<b>92,69%</b>	<b>90,58%</b>	<b>83,70%</b>	<b>96,77%</b>	<b>90,82%</b>	<b>91,88%</b>	<b>93,34%</b>	<b>92,31%</b>	<b>92,13%</b>
Temps moyen d'attente avant traitement (en secondes)	31	19	21	27	37	61	63	25	39	33	37	47	37
Temps d'attente moyen avant abandon (en secondes)	115	9	27	73	86	144	122	61	108	100	58	95	83
Durée moyenne de communication mois (en secondes)	121	139	124	118	115	112	118	118	114	119	119	121	120
Durée Totale de Communication mois (en heures)	10,45	14,56	16,50	20,36	21,88	23,92	25,08	29,43	21,31	17,95	19,47	11,70	61,86



### Modalités de collecte spécifique des professionnels :

Un service spécifique est mis en œuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de certaines prestations de collecte.

On distingue 4 dispositifs différents :

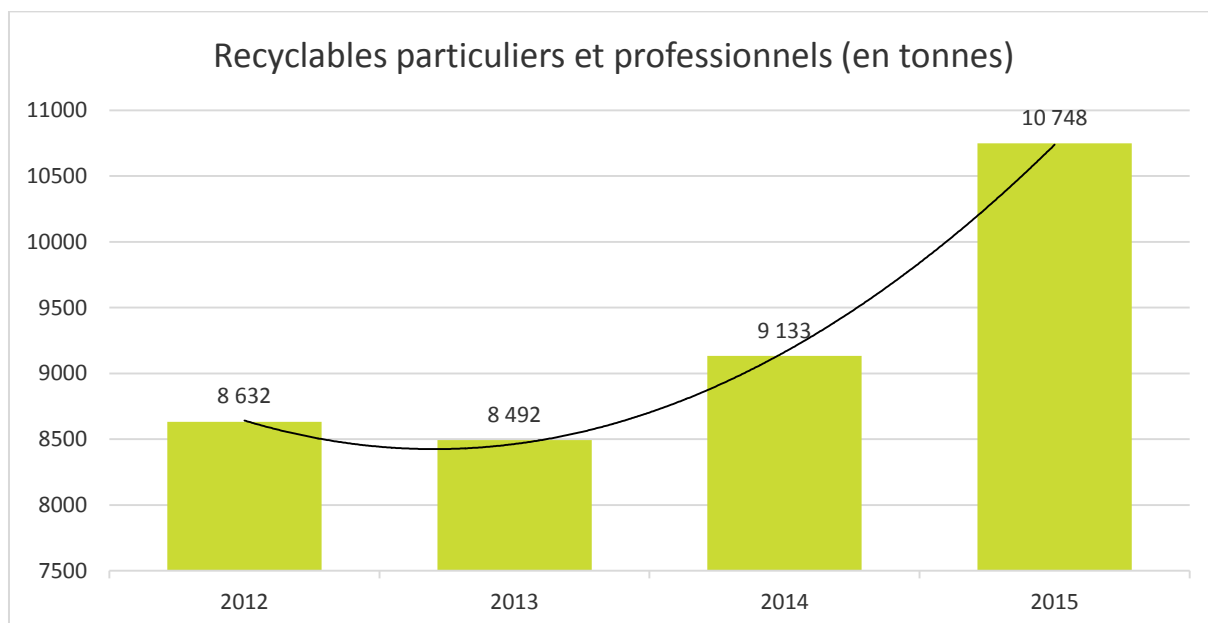
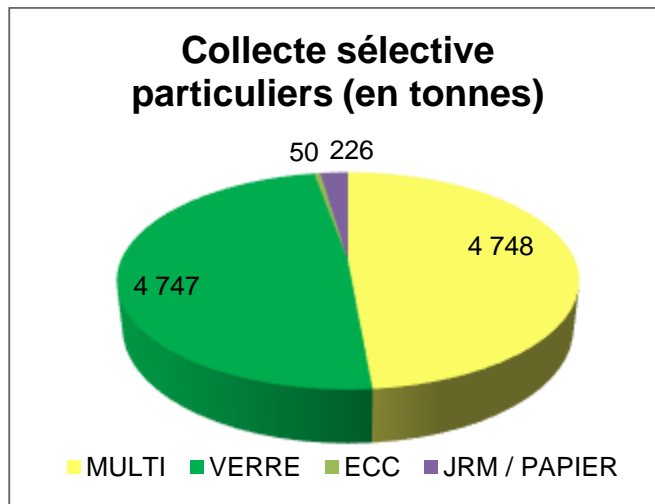
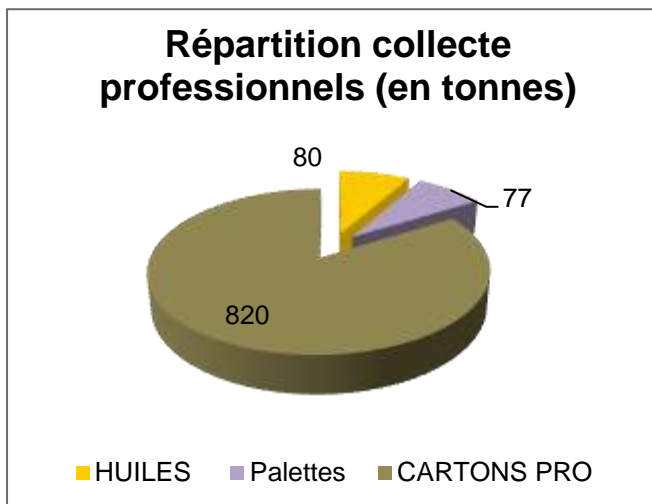
- Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières.
- Collecte des déchets des professionnels via un service en régie, sans facturation du coût du service rendu. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, caquettes bois, caquettes polystyrènes...)
- Collecte des déchets des professionnels via un prestataire de service, sans facturation du coût du service rendu. Il s'agit essentiellement de déchets valorisables (cartons, huiles, palettes, caquettes bois, caquettes polystyrènes...)
- Collecte des déchets des professionnels via un service spécifique avec financement du coût du service par la Redevance Spéciale.

➔ La mise en œuvre progressive de la redevance spéciale sur le territoire va permettre une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

## 2. Tonnages collectés

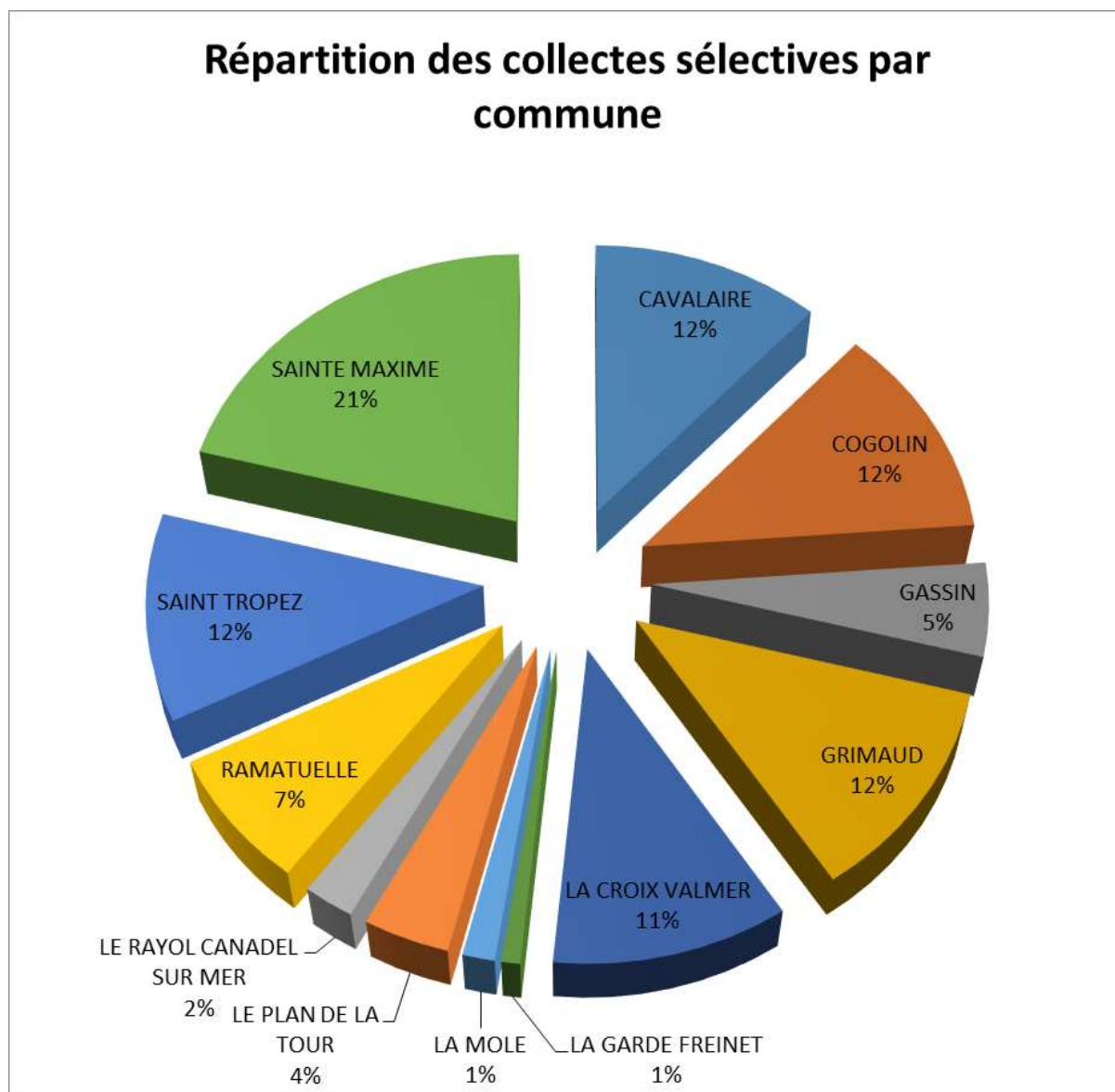
### • COLLECTE SELECTIVE

Les **10 748** tonnes de collecte sélective sont ainsi réparties



## Répartition des productions de collecte sélectives par commune

Le graphique ci-après représente la répartition des tonnages de collecte sélective par commune.



On observe une disparité dans les performances des communes lorsque l'on rapproche ce graphique de celui de la production d'OMR.

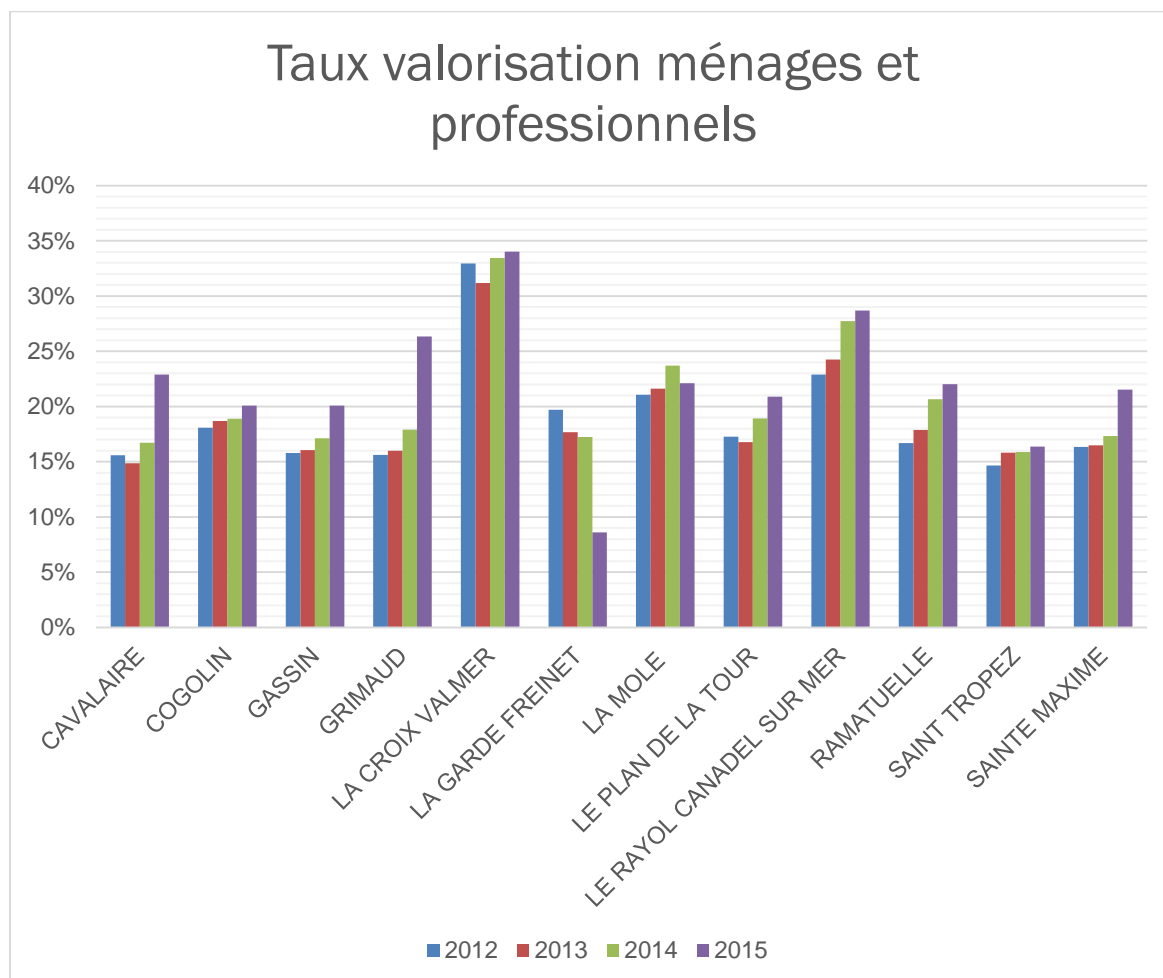
Les performances individuelles de chaque commune sont mises en lumière par l'analyse du taux de valorisation

- Taux de valorisations :

Le taux de valorisation représente le ratio : collecte sélective / (OMR + collecte sélective)

Taux de valorisation global : 22,22 %

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux de valorisations des déchets ménagers et assimilés par commune sur la période 2012-2015 :



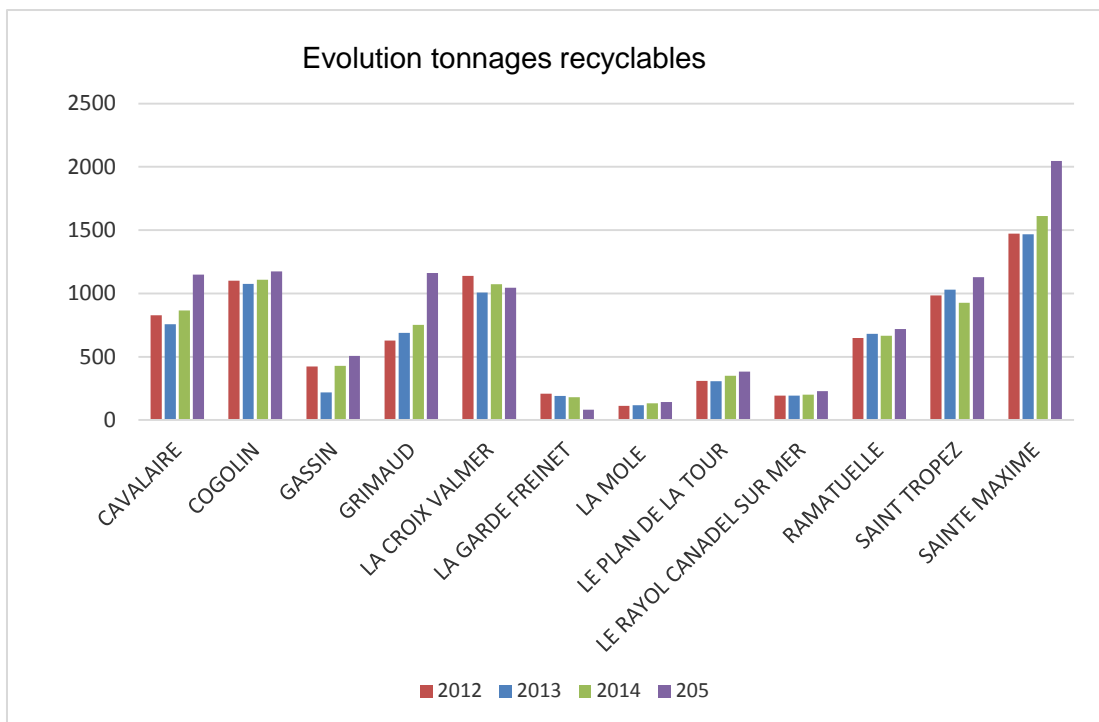
*En 2015 on observe une nette progression pour Cavalaire, Grimaud et Ste Maxime ;*

*Attention, pour La Garde Freinet une partie des tonnages sont comptabilisés avec ceux de Grimaud ce qui explique la forte baisse observée au cours de cet exercice*

- Evolution des tonnages de recyclables collectés par commune sur la période 2012-2015 :

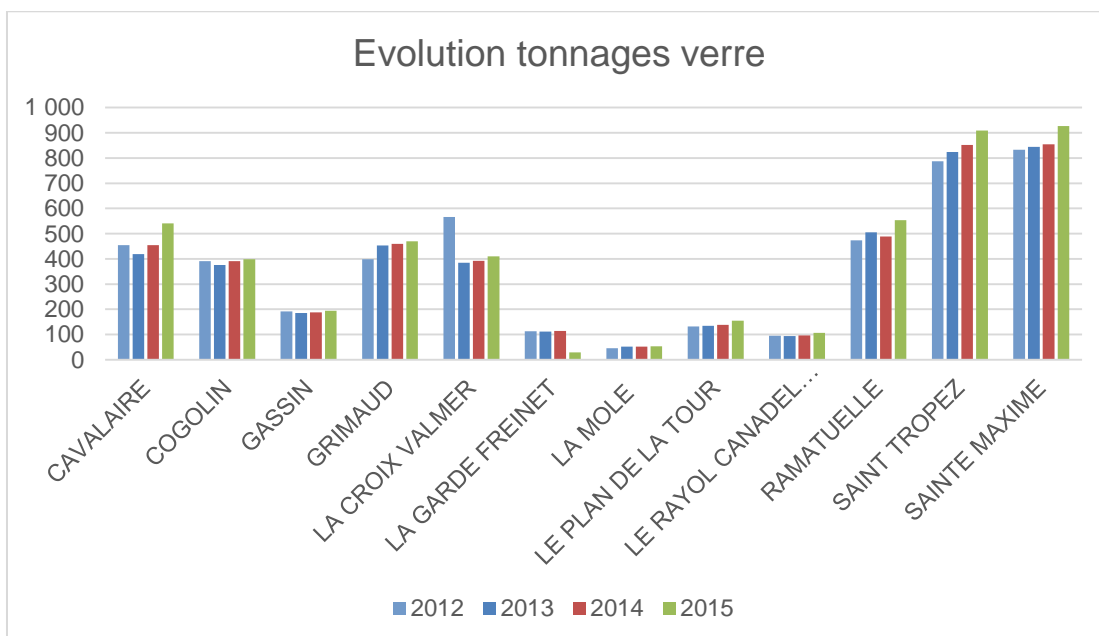
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des tonnages de recyclables par communes sur la période 2012-2015 :

- Evolution tonnage recyclables
- Evolution tonnage verre



*En 2015 on observe une nette progression pour Cavalaire, Grimaud et Ste Maxime ;*

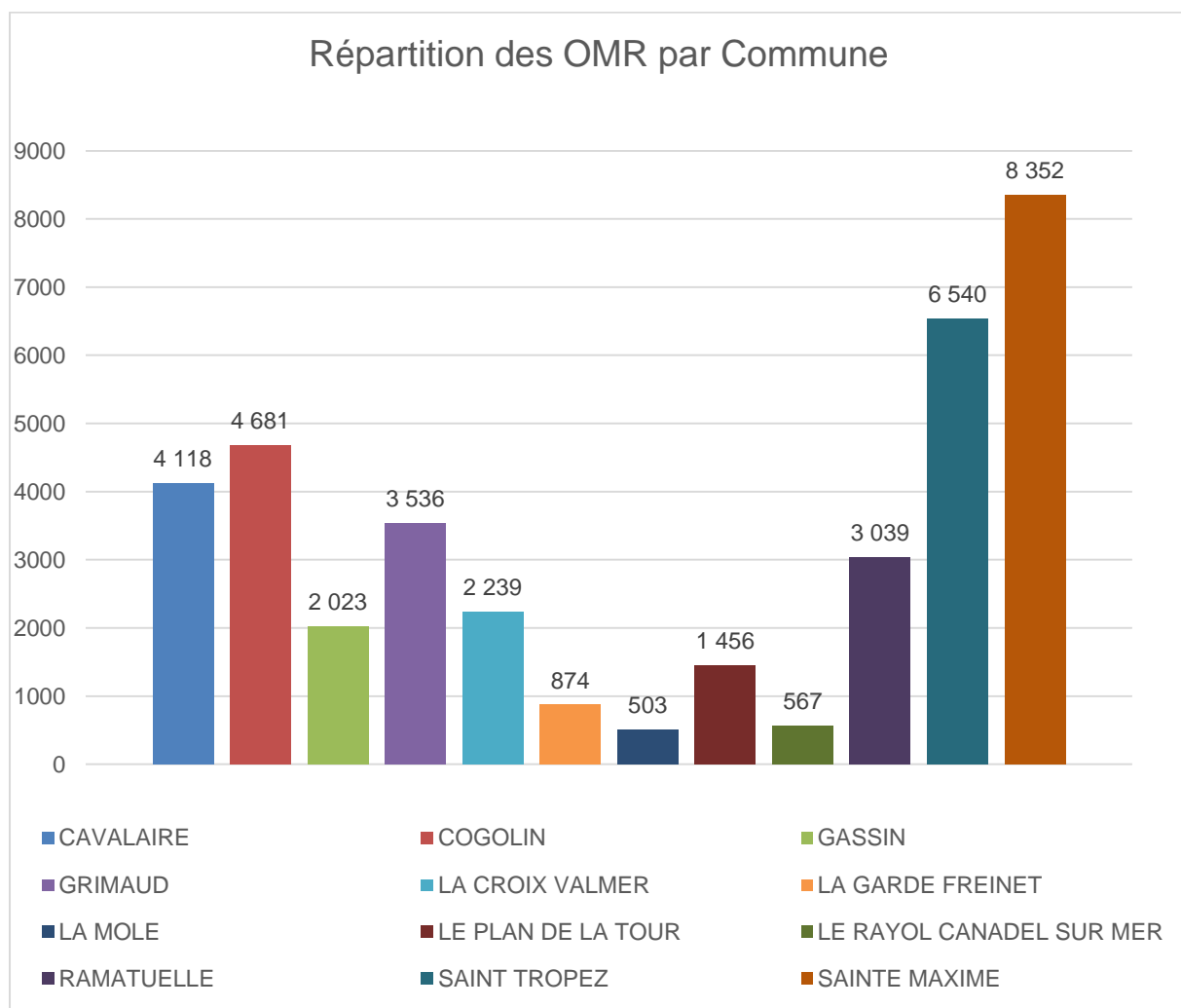
*Attention, pour La Garde Freinet une partie des tonnages sont noyés dans ceux de Grimaud ce qui explique la baisse observée en 2015*



*En 2015 on observe une nette progression pour Cavalaire, Ramatuelle, St Tropez et Ste Maxime ;*

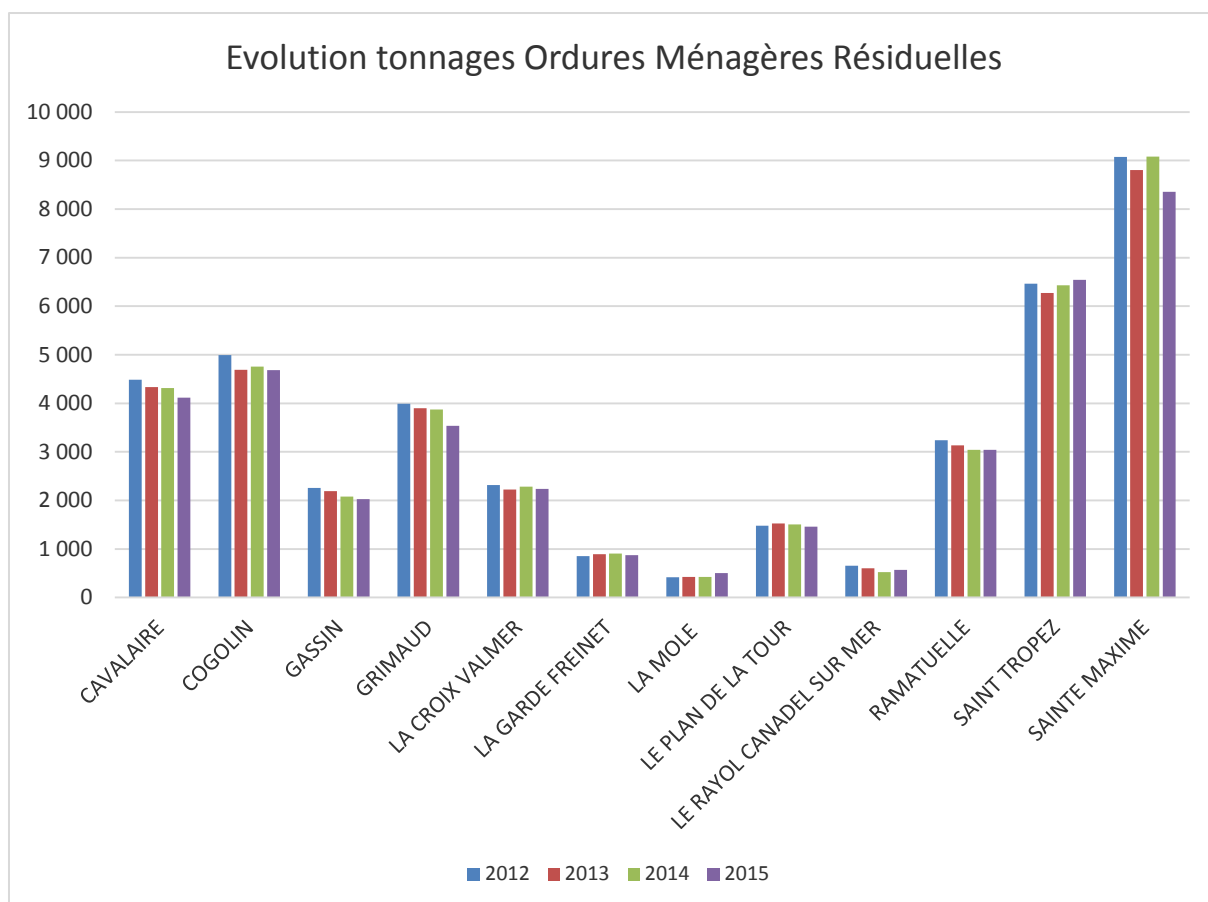
*Attention, pour La Garde Freinet une partie des tonnages sont noyés dans ceux de Grimaud ce qui explique la baisse observée au cours de cet exercice*

- **ORDURES MENAGERES RESIDUELLES** : 37 925 tonnes d'OMR ont été collectées en 2015.



Le graphique ci-dessus représente la répartition de ces 37 925 tonnes par commune.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production par communes sur les 4 dernières années.



*En 2015 on observe une nette diminution des tonnages pour Cavalaire, Grimaud et Ste Maxime*

L'ensemble des chiffres sont concordants quant à l'impact positif qu'a eu le changement de consignes de tri à Ste Maxime et Grimaud et l'optimisation de la collecte de Cavalaire sur l'augmentation des tonnages de tri et la baisse des tonnages d'OMR.

- **AUTRES DECHETS COLLECTES**

- Encombrants collectés en prestation :

Les collectes étant réglées forfaitairement il n'y a pas de reporting pour l'intégralité des tonnages

**660 tonnes** ont été comptabilisées pour les communes de Gassin, Grimaud, La Môle, La Garde Freinet, Saint Tropez, Sainte Maxime



➤ Textiles :

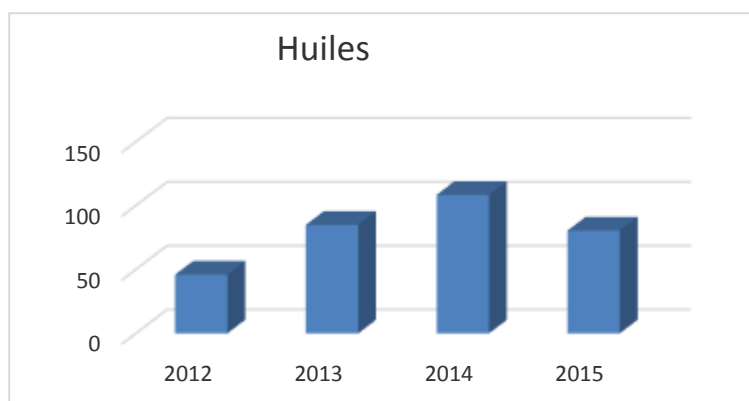
Les textiles sont collectés gratuitement par un éco organisme : 108 tonnes en 2015



➤ Huiles de frites :

80 tonnes ont été collectées en 2015 par le prestataire de la CCGST.

NB : des huiles sont collectées via des contrats privés.



### 3. Moyens mis en œuvre

Les collectes sont réalisées par Bennes à Ordures Ménagères (BOM) compacteuses de différentes capacités, des camions plateaux, des camions grues, des mini bennes, des fourgons.

Les transports sont réalisés au moyen de camions ampiroll ou semi FMA.

#### c. TRAITEMENT

Equipements :

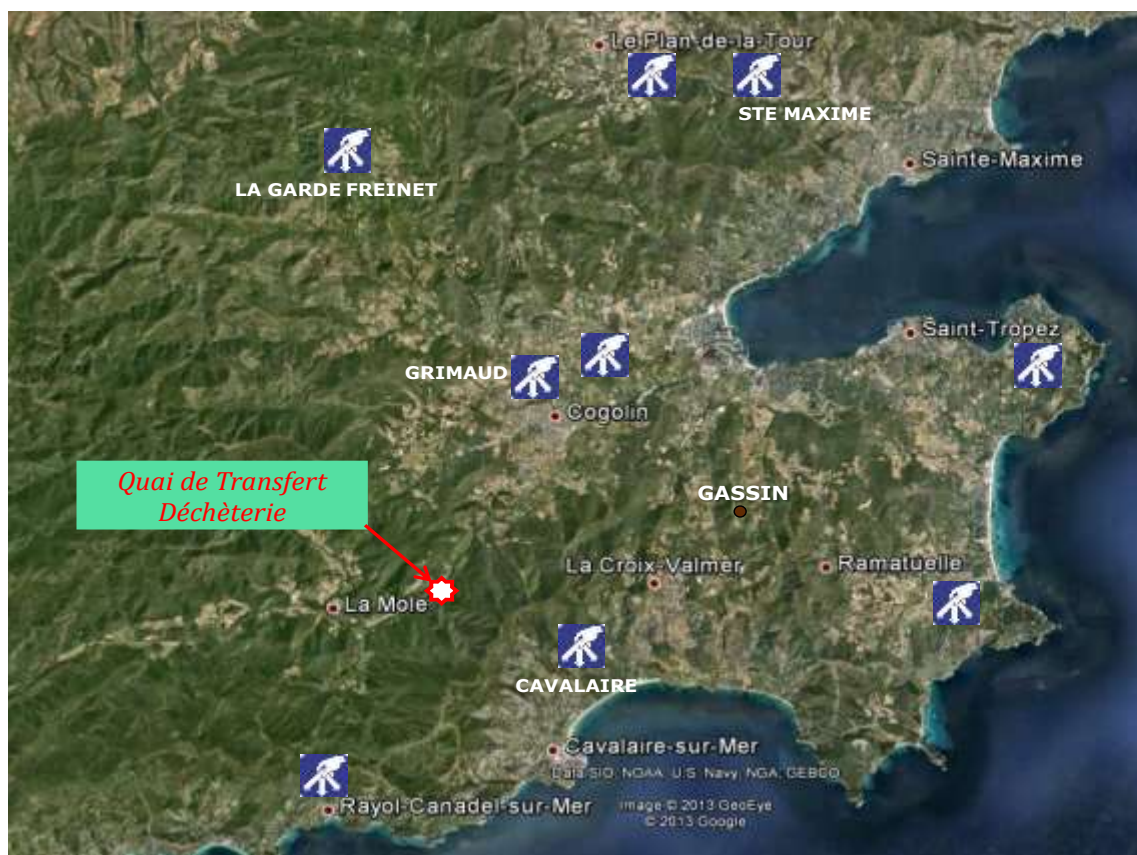
- 11 déchèteries
- Une Plateforme de valorisation des végétaux et produits forestiers
- Une plateforme de broyage de végétaux
- Un quai de transfert des Ordures Ménagères

### **i. Caractéristiques du réseau de déchèteries**

Le réseau de déchèteries présente un fort potentiel d'optimisation et de modernisation. Des aménagements sont indispensables sur certains sites afin de les rendre conformes à la réglementation en vigueur.

#### **1. Implantation et mode d'exploitation**

- **Dix déchèteries réparties sur le territoire communautaire sont exploitées directement par la CCGST**
  - Déchèterie de Cavalaire
  - Déchèterie de Cogolin
  - Déchèterie de Grimaud
  - Déchèterie de La Croix Valmer
  - Déchèterie de La Garde Freinet
  - Déchèterie de Le Plan de la Tour
  - Déchèterie de Le Rayol Canadel sur Mer
  - Déchèterie de Ramatuelle
  - Déchèterie de Saint Tropez
  - Déchèterie de Sainte Maxime



Les flux acceptés (triés ou en mélange) sur chaque site sont regroupés dans le tableau situé en annexe.

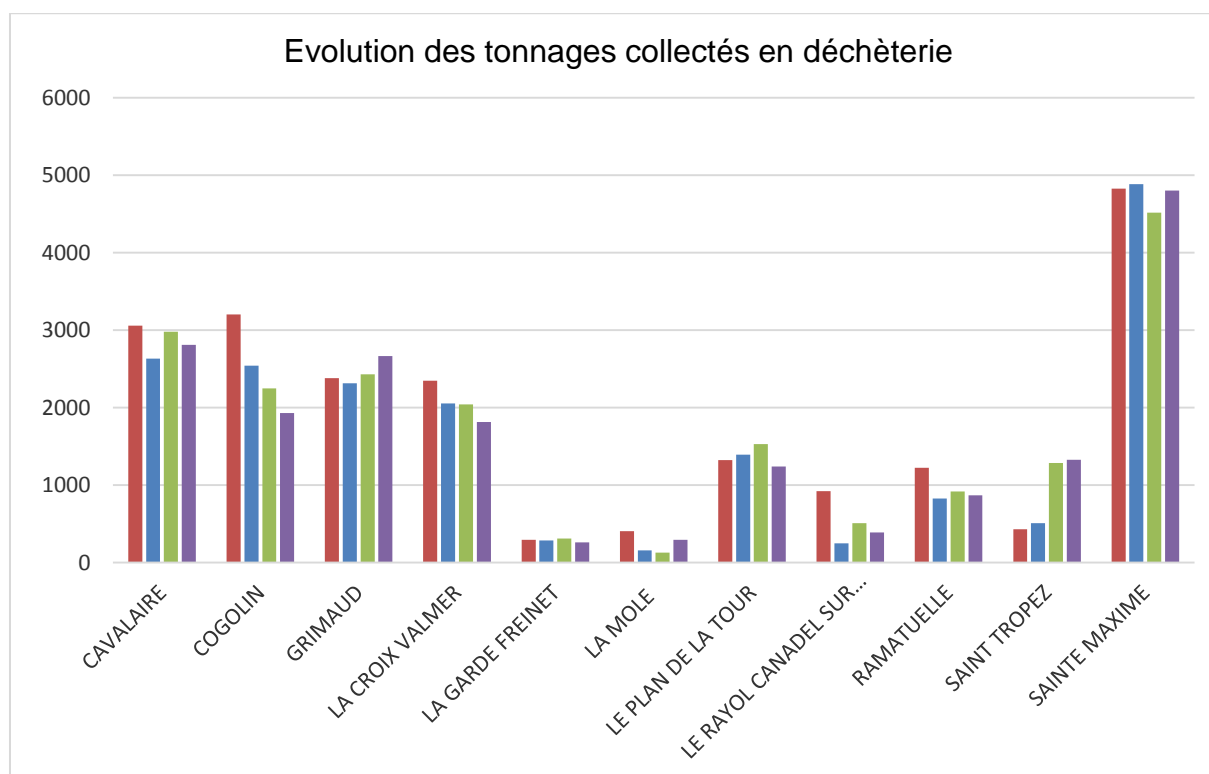
- **Une déchèterie est exploitée par le Groupe Pizzorno**
  - Déchèterie située à la Môle, sur le même site que le quai de transit des OMR.

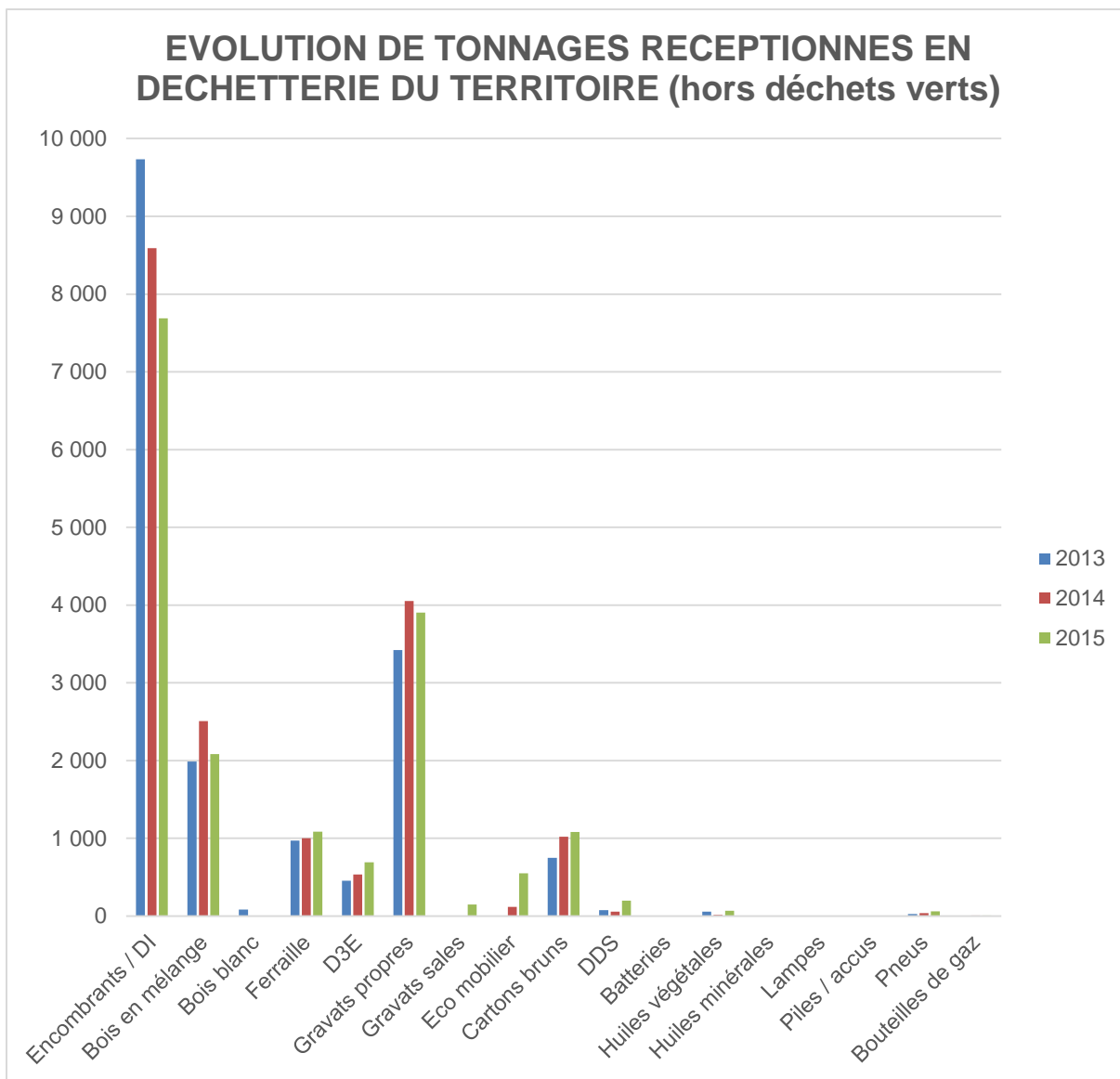
Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.

### **Evolution des tonnages :**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés en déchèterie par communes sur la période 2012-2015.

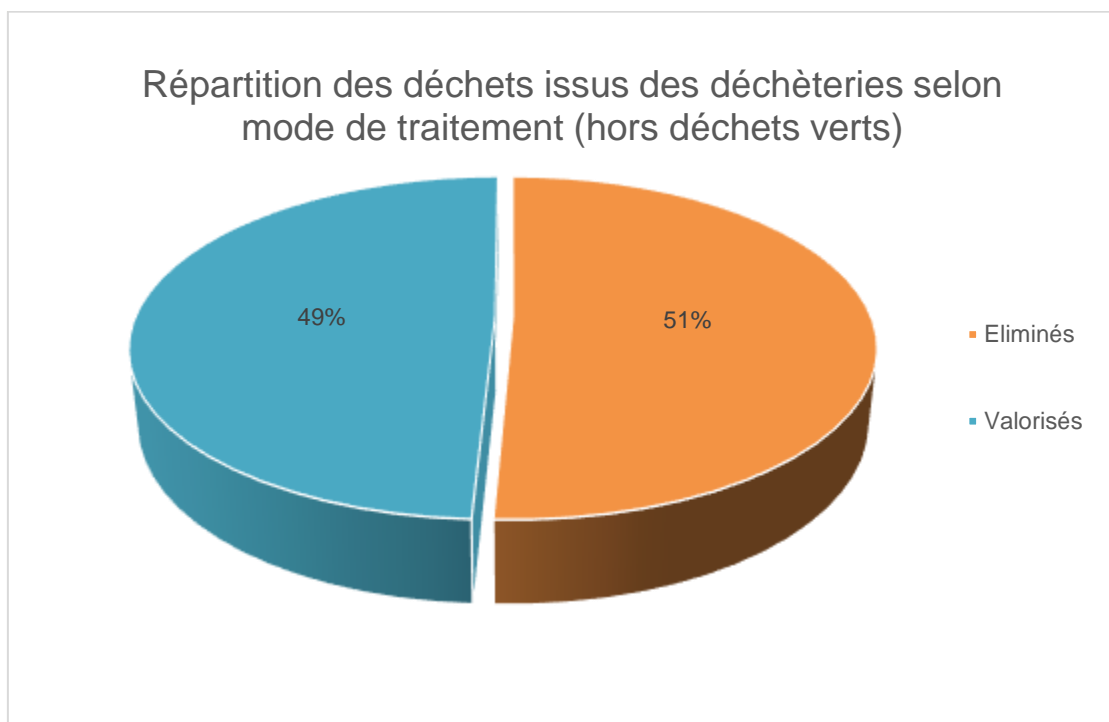
Le détail des tonnages par flux et par communes est donné en annexe





A ces tonnages s'ajoutent 7 519 tonnes de déchets verts qui ont transités par les déchèteries en 2015.

## 2. Modes de traitement des déchets issus des déchèteries



Le diagramme ci-dessus représente la répartition du traitement des déchets des déchèteries :

- 49% sont valorisés,
- les 51% restant sont éliminés dans des installations agréées.

## 3. Traitement des différent flux des déchèteries

L'organisation du traitement des flux des déchèteries est explicitée dans le synoptique correspondant (Cf. synoptique p. 24)

### ii. Le traitement des valorisables par le(s) centre(s) de tri

#### 1. Tri des emballages issus des collectes sélectives

Durant l'année 2015, **5 023 tonnes de recyclables (hors verre) ont été triées**, en aval de leur collecte, par le centre de tri (Cf. tableau déchets collectés).



Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le centre de tri en contrat avec la collectivité. Ce dernier tri les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte de la collectivité par l'intermédiaire de marchés publics.



*Entrée centre de tri : recyclables en mélange*



*Sortie : balles de matériaux triés*

## **2. L'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique**

Une partie du territoire communautaire a été concernée en 2013 et 2014 par la suite de l'expérimentation d'extension des consignes de tri du plastique. En effet, la commune de La Croix Valmer était déjà engagée dans cette démarche depuis le début de l'année 2012 et l'expérimentation a pris fin le 31/12/2013. Cette



*Chaîne de tri : sortie trieuse optique*

expérimentation a permis aux différents acteurs du recyclage en France de construire un projet pour la mise en œuvre sur le territoire national du tri des emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons. Les nouvelles consignes de tri seront progressivement étendues à l'ensemble des communes françaises à l'horizon 2022.



Eco-Emballages a lancé un appel à candidature pour la phase 2 de l'expérimentation (8 millions d'habitants), la CCGST a été retenue pour étendre les nouvelles consignes de tri du plastique au périmètre communautaire.

Les consignes de tri élargies sont étendues à l'ensemble de la CCGST depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La collectivité bénéficie de soutiens de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **iii. Le transit des ordures ménagères résiduelles**

Au regard des distances des installations de traitement, la réalisation de rupture de charge après collecte est indispensable sur notre territoire. Le transit des ordures ménagères est organisé comme suit :

- **Pour 8 communes** : Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, Ramatuelle, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint Tropez :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées après collecte vers le quai de transit intercommunal de la Môle, géré par délégation par l'entreprise Pizzorno.



**23 708 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCGST ont transitées en 2015 par cette installation.  
24 167 tonnes avec les apports des particuliers.**

*Le quai de transit des ordures ménagères résiduelles et ses fosses de déchargement*



*Le compacteur pour les ordures ménagères résiduelles (photo de droite) et les caissons alimentés par ce dernier (photo de gauche)*

- **Pour 3 communes** : Grimaud, La Garde Freinet et Sainte Maxime :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées après collecte vers le quai de transit privé de la société Nicollin.

**12 761 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont transitées en 2015 par cette installation.**

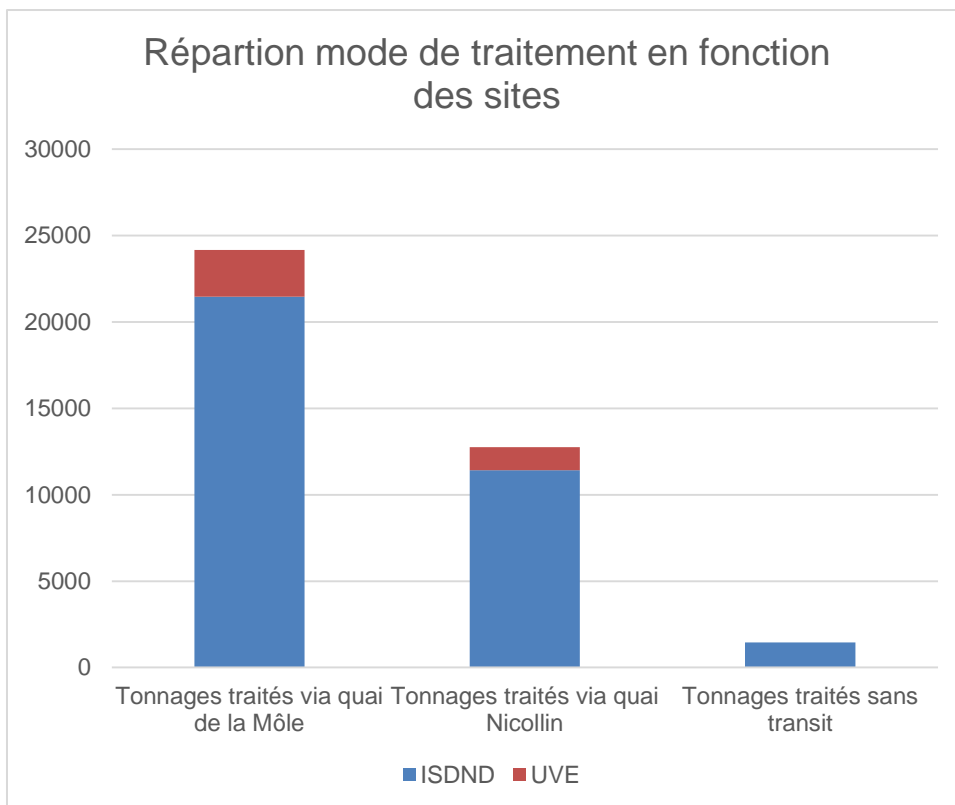
- **Pour 1 commune** : le Plan de la Tour :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées directement après collecte vers l'ISDND du Balançon : **1 456 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été dirigées, sans transit, en 2015 vers cette installation.**

(Cf. synoptique des flux p25)

#### **iv. Le traitement des ordures ménagères résiduelles**

Le graphique ci-après présente la ventilation tonnages enfouis et incinérés :



En 2015 le traitement des ordures ménagères résiduelles est essentiellement réalisé par stockage en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

Une partie des tonnages est traitée par incinération avec cogénération de chaleur et d'électricité par l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon – SITTOMAT afin de combler les vides de four de l'incinérateur, notamment en basse saison.

- ➔ 4 035 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont ainsi été traitées par valorisation énergétique en 2015,
- ➔ Le reste a été dirigé en ISDND

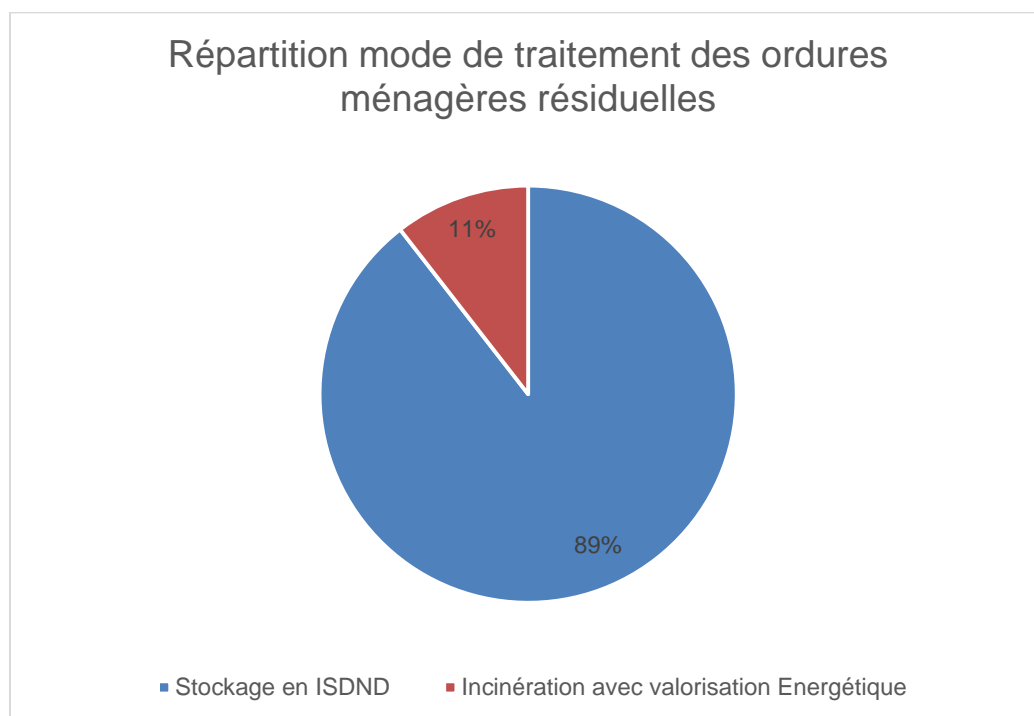


*ISDND du Balançon*



*UVE du Sittomat*

## Répartition de la production d'ordures ménagères résiduelles selon le mode de traitement



Le graphique ci-dessus présente la répartition de la production d'ordures ménagères résiduelles selon le mode de traitement :

- 11 % des ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement
- 89 % des OMR ont été stockées en ISDND

### v. Le transit des encombrants

**Les encombrants de 6 communes :** Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, Ramatuelle, Saint Tropez transitent par le quai de transfert de la Môle.

**Les encombrants des 6 autres communes** sont évacués des déchèteries vers l'installation de traitement (ISDND).

### vi. Le traitement des encombrants

Concernant les encombrants, la totalité des tonnages est traitée par stockage en ISDND

- ➔ 8 092 tonnes ont ainsi été dirigées vers les centres de stockage en 2015
- ➔ 573 tonnes de produit de nettoyage des chaussées ont également été dirigées en ISDND

#### vii. Capacités des unités de traitement des déchets résiduels :

Nom de l'installation	Maitre ouvrage	Capacité de traitement autorisée
ISDND du Cannet des Maures	PIZZORNO	255 000 t/an
ISDND Pierrefeu	PIZZORNO	115 000 t/an
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000 t/an

#### viii. Le Broyage et la valorisation des végétaux

La CCGST exploite en régie une plateforme de Broyage située à Cavalaire.

**6 471 tonnes** ont transitées par ce site en 2015.

La CCGST exploite en régie **l'Ecopôle de la Môle** pour la valorisation des végétaux et des produits forestiers.

**12 438 tonnes** ont été acheminées vers ce site en 2015.

Les déchets verts du territoire sont transformés en compost. Ce dernier, utilisable en agriculture, est vendu pour fertiliser les sols.

Les photos ci-après montrent le compost en fermentation (1), le criblage permettant d'obtenir le produit fini (2) et le tas de compost (3).





## d. MESURES DE PREVENTION ET MESURES ENVIRONNEMENTALES REALISEES PENDANT L'ANNEE

### i. Liste des mesures de prévention et des actions de communication

Prévention, Sensibilisation et communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des ordures ménagères et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières, ...)

#### Actions Ambassadrices du Tri 2015

Catégorie d'usagers	Type	Nombre d'interventions	Nombre de personnes sensibilisées
<b>Scolaire</b>		10 classes de maternelles 10 classes de primaires 5 classes de collège 1 semaine de stand au lycée	240 élèves 255 élèves 120 élèves Une centaine de lycéens
<b>Périscolaire</b>	3 centres aérés SIGMA formation	1 intervention par centre 3 interventions	80 enfants 80 personnes
<b>Professionnels</b>	Réunion Publique Porte à porte établissements	2 réunions	+ 2000 professionnels (syndic, restaurants, entreprises, forains, campings...)
<b>Administrations</b>		6 interventions	60 agents
<b>Vacanciers</b>	Club enfants campings	7 interventions	130 enfants
<b>Administrés</b>	Stands Assemblées Générales Réunions Publiques Permanences Marchés Manifestations Porte-à-porte distribution Mémo-tri, communiqués.	7 tenues de stand 11 assemblées 15 réunions 8 présences (Médiathèques, maison des associations...) 48 marchés 3 stands (fête des plantes, univers jardin, défi des puffins,...)	+ de 300 personnes 180 personnes 800 personnes 30 personnes + 1000 personnes Environ 70 personnes



## Marchés et stands



Ste Maxime

Cogolin



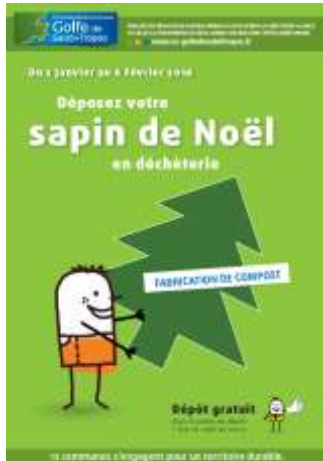
Saint Tropez



Plan de la Tour



Défi des Puffins Cavalaire



Exemples de documents de communication : guide du tri et flyer sapins de Noël



e. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

### *i. Bilan carbone*

Prestataire	Objet de la prestation	Kilométrage	Consommation gasoil	Bilan carbone (t eq co2) 1 L gazole = 2,662 eqCO2
GPE	CS ex sivom	46 494,00	23 247,00	61,88
Nicollin	OM ex sivom	271 939,00	169 436,00	451,04
GPE	Cavalaire	87 810,00	43 905,00	116,88
GPE	Cavalaire collecte AO	10 000,00	2 500,00	6,66
GPE	13014/13018/13019	505 740,00	252 870,00	673,14
Nicollin	Gassin la Môle	92 348,00	43 403,00	115,54
GPE	transport 13023	287 885,00	164 612,00	438,20
GPE	Transport exploitation la Môle	160 680,00	80 340,00	213,87
PO/GPE	lavage	17 119,00	4 279,00	11,39
<b>TOTAL</b>		<b>1 480 015</b>	<b>784 592</b>	<b>2 088</b>

**Soit 784 592 litres de gasoil consommés en 2015  
pour 2 088 tonnes équivalent CO2.**

**Sachant qu'un arbre absorbe 360 kg\* de CO2 en 20 ans,  
soit une moyenne de 18kg/an,  
il faudrait planter environ 116 033 arbres par an pour compenser nos émissions.**

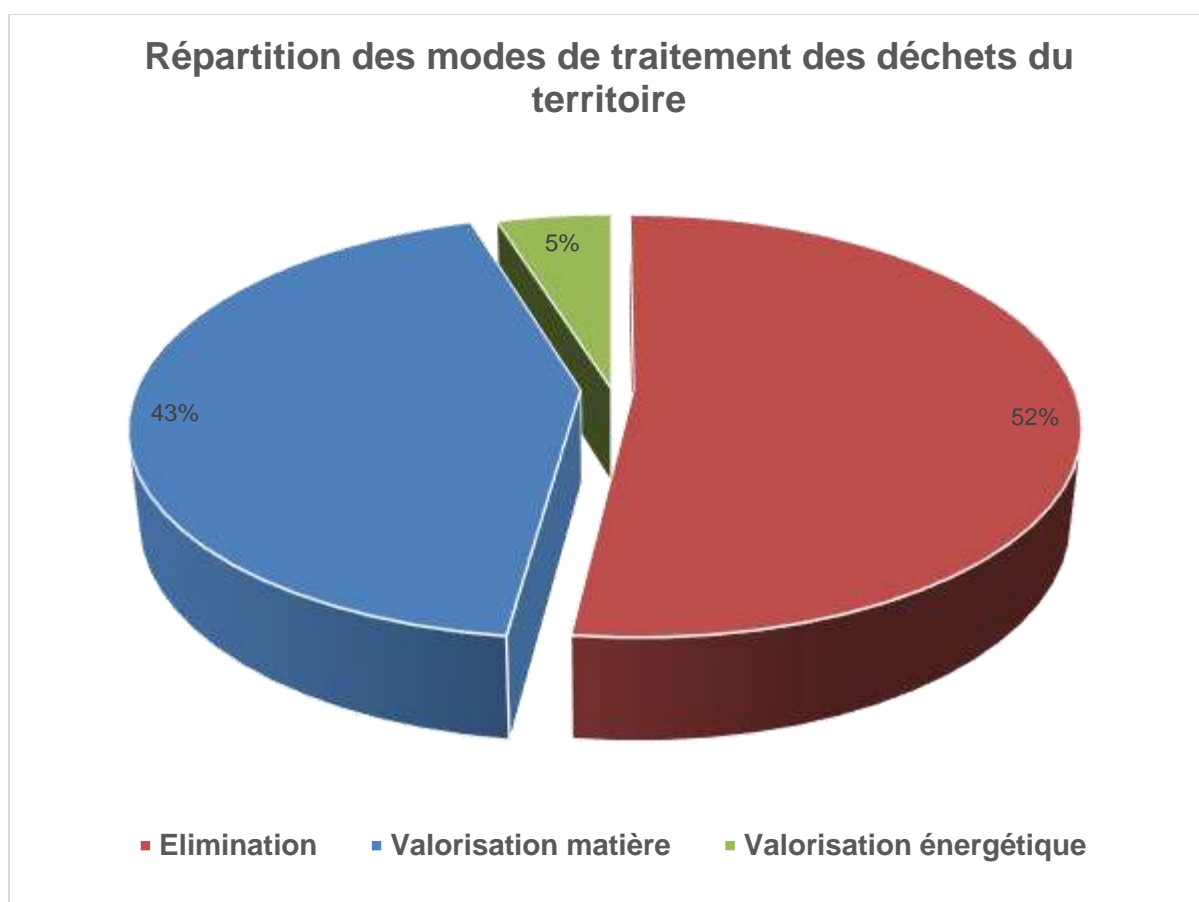
### *ii. Distance des installations de traitement*

Le tableau en annexe regroupe les distances des sites communautaires aux installations de traitement.

ii. Répartition des modes de traitement des déchets du territoire

Le graphique ci-après représente la répartition des déchets du territoire selon leur mode de traitement :

- Valorisation matière : recyclage, compostage
- Valorisation énergétique : incinération avec cogénération de chaleur et d'électricité
- Elimination sans valorisation : stockage des déchets en ISDND



Ce graphique prend en compte les déchets verts valorisés à l'EcoPôle de la Môle.

En 2015, **43% des déchets** ont été dirigés vers une **valorisation matière** et organique, **5 % vers une valorisation énergétique** (UVE de Toulon en travaux) et **52 %** ont été éliminés sans valorisation.



### 3. INDICATEURS FINANCIERS 2015

#### a. BILAN FINANCIER GLOBAL 2015

Code	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>		<b>21 846 878,51</b>	<b>25 333 415,68</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>21 203 836,35</b>	<b>24 739 301,56</b>
<b>Réel</b>		<b>20 820 641,44</b>	<b>24 681 914,95</b>
0	ADMINISTRATION GENERALE DMA	440 222,01	21 604 568,98
1	COLLECTE ORDURES MENAGERES	6 787 315,91	371 296,32
2	TRAITEMENT ORDURES MENAGERES	6 932 924,26	969 758,29
3	DECHETTERIES	1 868 828,49	601 818,08
4	COLLECTE SELECTIVE	4 015 499,40	760 600,00
6	NETTOIEMENT DES MARCHES	27 572,09	0,00
7	DECHETS VERTS	653 245,55	319 079,51
HCA	Hors compte analytique	95 033,73	54 793,77
<b>Ordre</b>		<b>383 194,91</b>	<b>57 386,61</b>
	Amortissements	383 194,91	57 386,61
<b>Investissement</b>		<b>643 042,16</b>	<b>594 114,12</b>
<b>Réel</b>		<b>585 655,55</b>	<b>210 919,21</b>
0	ADMINISTRATION GENERALE DMA	14 090,03	
3	DECHETTERIES	399 187,68	
7	DECHETS VERTS	172 139,04	161 691,98
HCA	Hors compte analytique	238,80	49 227,23
<b>Ordre</b>		<b>57 386,61</b>	<b>383 194,91</b>
	Amortissements	57 386,61	383 194,91

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : **21 203 836,35 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : **24 739 301,56 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : **643 042,16 €**

Les recettes d'investissement s'élèvent à : **594 114,12 €**

Le bilan ci-dessus intègre les amortissements des biens amortissables en opération d'ordre.

**Les dépenses se répartissent selon plusieurs catégories :**

- Dépenses liées à la pré-collecte et la collecte des déchets
- Dépenses liées au traitement des déchets
- Dépenses liées aux déchèteries

- Dépenses d'administration générale

### Les recettes se répartissent selon plusieurs catégories :

- **Recettes fiscales :**

La principale source de financement du service public est la fiscalité, en grande majorité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **21 604 568,98 €**

- **Recettes liées aux activités du service :**

Qui comprennent :

- Recettes liées aux soutiens des Eco-organismes
- Recettes liées à la revente de matériaux
- Recettes liées aux régies
- Recettes liées à la vente de produits
- Recettes liées au traitement des déchets des particuliers sur le site de la Môle

- **Principales prestations rémunérées a des entreprises sous contrat en 2015**

	Entreprise	Type de prestation	Montant TTC
<b>Collecte et traitement des déchets</b>	VALEOR	collecte et traitement	1 363 298.87 €
	PLASTIC OMNIUM	pré-collecte	980 055.83 €
	GPE	pré-collecte, collecte et traitement	10 054 349.83 €
	SGEA	collecte	26 556.75 €
	VALTEO	collecte et traitement	1 469 743.55 €
	OREDUI	collecte et traitement	76 197.06 €
	DRAGUI TRANSPORT	traitement	2 850 014.29 €
	STMI	traitement	81 941.88 €
	NCI	collecte et traitement	111 375.25 €

## b. SERVICE COLLECTE

### i. Dépenses

Les dépenses sont liées à la fourniture des contenants de pré-collecte, aux opérations de collecte, d'entretien des contenants et des points de collecte mais aussi aux prestations de tri : **10 802 814 €**

### ii. Recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux, aux soutiens des éco-organismes, Ces recettes représentent : **1 131 896 €**

Le reste des recettes est de nature fiscale (TEOM)

### iii. Bilan financier et indicateurs

	Collecte	€ / tonne (TTC)	€ / habitant (TTC)
Dépenses	10 802 814 €	218,49	194,07
Recettes	1 131 896 €	22,89	20,33

## c. SERVICE TRAITEMENT

### i. Dépenses

Les dépenses sont liées aux opérations de traitement des déchets ainsi qu'aux prestations d'exploitation des déchèteries : **8 801 752 €**

### ii. Recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux, aux régies des déchèteries, à la facturation des particuliers utilisant le site de la Môle. Ces recettes représentent : **1 571 576 €**

Le reste des recettes est de nature fiscale (TEOM)

### iii. Bilan financier et indicateurs

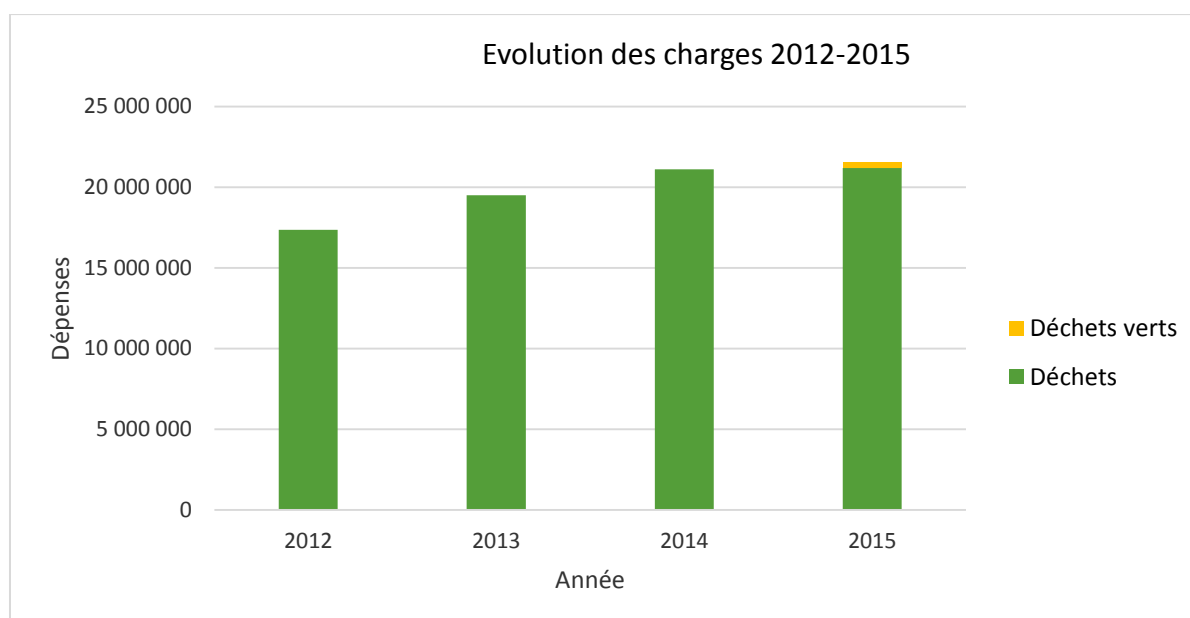
	Traitement	€ / tonne (TTC)	€ / habitant (TTC)
Dépenses	8 801 752 €	105,74	158,12
Recettes	1 571 576 €	18,88	28,23



Le tableau ci-après présente les coûts globaux ramenés à la tonne et à l'habitant (base INSEE 2010)

	GLOBAL	€ / tonne (TTC)	€ / habitant (TTC)
Dépenses	21 203 836,35 €	254,74	380,92
Recettes	24 739 301,56 €	297,22	444,43

#### D. EVOLUTION DES CHARGES 2012-2015 (hors déchets verts)



## 4. BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2015 a été marquée par :

- Une hausse des tonnages de tri
- Une baisse des OMR
- La mise en œuvre d'une collecte en prestation pour la commune de Cavalaire
- Les études préalables et la mise en œuvre de l'adhésion au Sittomat pour le traitement

Perspectives :

- La réalisation d'une étude d'optimisation de l'ensemble des collectes réalisées sur le territoire afin d'induire une baisse des charges tout en garantissant à l'utilisateur un service de qualité : refonte des circuits de collecte, sectorisation axée sur les modalités de collectes en fonction des contraintes inhérentes à chacune (porte à porte, points de regroupement...). Rationalisation des tournées de collecte afin d'augmenter les rendements horaires de collecte pour baisser les coûts
- L'optimisation des collectes sélectives dans le cadre de l'extension des consignes de tri du plastique.
- L'optimisation et la mise aux normes des déchèteries communautaires afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de se mettre en conformité avec la réglementation

## 5. ANNEXES

- Tableaux données
- Rapports Prestataires

## 6. GLOSSAIRE

- AG : Assemblée générale
- CCGST : Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez
- CDC : Communauté de Communes
- CDT : Centre de tri
- CS : Collecte Sélective
- DD : Développement Durable
- DDS : déchets dangereux spécifiques (aussi appelés DMS ou DDM)
- DECHETS VERTS : végétaux
- ECC : Emballages Corps Creux
- EMBALLAGES en mélange : Papier + cartons + emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- INSEE : Institut National de la statistique et des activités économiques.
- ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- JRM : Journaux Revues Magasines
- MULTI ou MULTIMATERIAUX
- OM ET ASSIMILES :
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP : Porte à porte
- PAV : point d'apport volontaire
- PPGDND : plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- PR : point de regroupement
- REP : Responsabilité Elargie du Producteur
- RS : Redevance Spéciale
- SERD : Semaine Européenne de réduction des déchets
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères
- TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
- UVE : Unité de Valorisation Energétique